

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°02/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	17	17

Date de Convocation
10 Mars 2025

Date d'Affichage
10 Mars 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DE LA
STRATÉGIE DE
PRÉSERVATION DE LA
RESSOURCE EN EAU**

Séance du 24 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18h45, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes des Sablons à Villeneuve les Sablons, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE	BILLARD Laurent
COMMUNES DES SABLONS	BOGAERT Francis
	BOUILLIANT Didier
	CAUCHIES Daniel
	CHEVALLIER Laurent
	HERMAN Catherine
	KIESSAMESSO Philippe
	LE MAREC Hervé
	LEROY Annie
	LETELLIER Alain
	MERMET Laurent
	MOKTHARI Abdelafid
	VALLET Hervé
	BEAUVISAGE Valéry (suppléant)
	DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant)
LE COUDRAY SUR THELLE	GORINE Ludovic
BELLE-ÉGLISE	GRANGER Philippe (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique –
Messieurs BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE
KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain –
GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – GOUSPY
Christian – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal –
PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques –
VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant

Monsieur GRANGER Philippe est désigné secrétaire de séance.

Soit 17 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : APPROBATION DE LA STRATÉGIE DE PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

PARTIE QUALITÉ :

Vu l'article R2224-5-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'intention de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource,

Vu l'article R. 2224-5-3 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élaboration d'un plan d'action visant à contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de la ressource utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine,

Considérant que le SMEPS, par délibération du 19 septembre 2024, a modifié ses statuts afin d'y intégrer la compétence gestion et préservation de la ressource en accord avec la nouvelle directive eau potable (décret d'application n° 2020-1762 du 30 décembre 2020),

Considérant que les captages prioritaires (SDAGE, Conférence Environnementale, Grenelle) de Parfondeval, Ribeaupville, Méru F1 / F2 et Crèvecœur, présentent des concentrations en nitrates et / ou pesticides approchant ou dépassant les normes de potabilité et que la mise en œuvre d'un plan d'action apparaît nécessaire pour restaurer la qualité vis-à-vis de la pollution par les nitrates et par les pesticides,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'adopter une stratégie de préservation de la qualité de l'eau qui intégrera les objectifs des plans d'actions associés à chaque BAC, de l'animation et du PGSSE.

PARTIE QUANTITÉ :

Vu le plan eau présenté par le Président de la République en avril 2023 et fixant un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10% entre 2019 et 2030,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du Bassin Seine Normandie adoptée le 5 octobre 2023 et fixant une baisse des prélèvements pour l'alimentation en eau potable à 14% entre 2019 et 2030,

Considérant que le territoire du SMEPS se situe en grande partie sur un Secteur à Équilibre Quantitatif Fragile (SEQF) impactant la majorité de ses captages,

Considérant qu'il est dès lors nécessaire d'adopter une stratégie de sobriété des usages de l'eau sur le territoire du SMEPS,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le [REDACTED]

Et publication ou notification
Du [REDACTED]

Sur proposition de Monsieur le Président, il est prévu de formaliser, par l'adoption d'une Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau ou SPRE (qui viendra elle-même alimenter le prochain Contrat de Territoire qui sera établi avec l'Agence de l'Eau), la contribution du SMEPS à la gestion et à la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine au sein de son territoire tant en quantité qu'en qualité.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la stratégie de préservation de la ressource en eau (2026 à 2030), telle qu'annexée à la présente délibération étant précisé que cette stratégie est évolutive et sera nourrie des études diverses relatives aux aspects qualité/quantité mais aussi adaptée aux diverses évolutions réglementaires qui pourraient advenir sur la période 2026-2030.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain Letellier

Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03 AVR. 2025

Et publication ou notification
Du 03 AVR. 2025



Le Directeur Général
des Services,

Sebastien Fournier
Sebastien FOURNIER

Stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau potable 2025-2030



Délibéré en Comité Syndical du 24 mars 2025

Rédaction :

Élise DELACRE et Valérie WIBAUX du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

**Financier :**

Agence de l'eau Seine-Normandie



Sommaire :

1.	Présentation du territoire	7
1.1.	Carte d'identité de la collectivité	7
1.2.	Carte d'identité des ressources et de l'activité de production	9
	• UGE de Méru-Vallée d'Esches	9
	• UGE / UDI des Sources du Montcel	11
	• UDI de Bachivillers.....	11
	• UDI d'Ivry-le-Temple.....	12
	• UGE de Laboissière en Thelle.....	12
	• UGE de Saint Crépin Ibouvillers	13
	• UGE / UDI de Chavençon.....	15
2.	Les enjeux de la préservation de la ressource	16
2.1.	Enjeux qualitatifs	16
	• Par masse d'eau souterraine	16
	• Par Unité Hydrographique	22
	• Sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches	27
	• Sur l'UGE / UDI des Sources du Montcel	27
	• Sur l'UDI de Bachivillers.....	28
	• Sur l'UDI d'Ivry-le-Temple	28
	• Sur l'UGE de Laboissière en Thelle	28
	• Sur l'UGE de Saint-Crépin-Ibouvillers	29
	• Sur l'UGE / UDI de Chavençon	30
2.2.	Enjeux quantitatifs.....	31
	• Par masse d'eau souterraine	31
	• Par Unité Hydrographique	34
	• Sur le territoire du SMEPS - Caractérisation de l'évolution des prélèvements.....	36
	• Sur le territoire du SMEPS - Caractérisation de l'évolution des rendements.....	38
	• Sur le territoire du SMEPS - Caractérisation des volumes consommés par les gros consommateurs	40
	• Sur le territoire du SMEPS – Caractérisation de l'évolution des volumes comptabilisés	45
	• Sur le territoire du SMEPS - Conflit d'usage	46
	• Sur le territoire du SMEPS - Étude volumes prélevables	46
3.	Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource	47
3.1.	Volet qualitatif.....	47
	• Rappel de la réglementation.....	47
	• Objectifs définis par le SMEPS.....	47
3.2.	Volet quantitatif	50
	• Rappel des objectifs imposés.....	50
	• Objectifs définis par le SMEPS.....	51
4.	Les leviers majeurs d'actions	53
4.1.	Volet qualitatif.....	53

•	Actions déjà en place	53
•	Pour l'ensemble des ressources	54
•	Pour les captages dépassant les limites réglementaires de qualité nitrates/pesticides	54
•	Pour les captages dépassant le seuil de risque nitrates/pesticides	54
•	Pour les captages ne dépassant pas le seuil de risque nitrates/pesticides	54
•	Pour les ressources de très bonne qualité	55
4.2.	Volet quantitatif	55
•	Actions déjà en place	55
•	Pour l'UGE de Méru-Vallée d'Esches.....	55
•	Pour les UGE de Laboissière en Thelle et de Saint-Crépin Ibouvillers.....	55
•	Pour l'UGE/UDI des Sources du Montcel.....	55
•	Pour l'UGE/UDI de Chavençon et l'UDI d'Ivry le Temple.....	56
•	Pour l'ensemble du territoire du SMEPS.....	56
5.	Les moyens d'actions	57
5.1.	Volet qualitatif.....	57
•	Moyens.....	57
•	Échéance	58
•	Budget.....	58
5.2.	Volet quantitatif	59
•	Moyens.....	59
•	Échéance	61
•	Budget.....	62
6.	Annexes.....	64
6.1.	Tableau récapitulatif des actions de la stratégie.....	64
6.2.	Plans d'actions des BAC du SMEPS	66
•	BAC de Crèvecœur et Parfondeval (2010, arrêté préfectoral de 2014)	66
•	BAC de Fond Blanc (2013).....	66
•	BAC de Méru, Esches et Ribeuville (2020)	67

Table des tableaux :

Tableau 1 - Historique des classements de l'UH Oise dans les arrêtés sécheresse.....	34
Tableau 2 - Historique des classements de l'UH Epte dans les arrêtés sécheresse	35

Table des figures :

Figure 1 : Carte du territoire situant les captages et les réservoirs du SMEPS	7
Figure 2 : Carte du territoire détaillant les UGE et les UDI présentes sur le territoire du SMEPS	8
Figure 3 - Localisation des captages et des BAC du SMEPS.....	9
Figure 4 - Concentrations en nitrates aux captages de Méru, Esches, Saint-Crépin-Ibouwillers, Laboissière-en-Thelle et Corbeil-Cerf	16
Figure 5 - Concentrations en nitrates aux captages de Bornel et Montchevreuil.....	17
Figure 6 - Concentrations en pesticides ($\mu\text{g/L}$) aux captages de Laboissière-en-Thelle et de Saint-Crépin-Ibouwillers	17
Figure 7 - Concentrations en pesticides ($\mu\text{g/L}$) aux captages de Méru, Esches et Corbeil-Cerf	18
Figure 8 - Concentrations en pesticides ($\mu\text{g/L}$) aux captages de Bornel et Montchevreuil	18
Figure 9 - Concentrations en nitrates (mg/L) des ressources de Chavençon.....	19
Figure 10 : Carte représentant l'objectif 2027 d'état chimique des masses d'eau souterraines (source SDAGE 2022-2027 AESN)	21
Figure 11 : Carte de l'objectif d'état écologique des masses d'eau de surface (source SDAGE 2022-2027 AESN)	24
Figure 12 : Carte de l'objectif d'état chimique des masses d'eau de surface sans ubiquistes (source SDAGE 2022-2027 AESN)	25
Figure 13 : Carte de l'objectif d'état chimique des masses d'eau de surface avec ubiquistes (source SDAGE 2022-2027 AESN)	26
Figure 14 : Carte des secteurs à l'équilibre fragile au niveau des masses d'eau souterraines (source SDAGE 2022-2027 AESN)	32
Figure 15 : Carte représentant l'objectif 2027 d'état quantitatif des masses d'eau souterraines (source SDAGE 2022-2027 AESN)	33
Figure 16 : Carte des secteurs à l'équilibre fragile au niveau des masses d'eau superficielles (source SDAGE 2022-2027 AESN)	34
Figure 17 - Evolution du taux de nitrates des captages dépassant les limites réglementaires de qualité.....	48
Figure 18 - Evolution du taux de nitrates aux captages dépassant le seuil de risque nitrates..	48
Figure 19 - Evolution du taux de nitrates aux captages ne dépassant pas le seuil de risque nitrates	49
Figure 20 - Evolution du taux de nitrates des ressources de très bonne qualité	50

Lexique

AAC : Aire d'Alimentation de Captage.

AEP : Alimentation en Eau Potable.

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie.

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage.

CCS : Communauté de Communes des Sablons.

COHV : Composés Organiques Halogénés Volatiles.

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement.

DUP : Déclaration d'Utilité Publique.

EDCH : Eaux Destinées à la Consommation Humaine.

GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnement.

ILC : Indice Linéaire de Consommation.

ILP : Indice Linéaire de Perte. Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

V4 : le volume mis en distribution ;

V6 : le volume consommé autorisé.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

MESO : Masse d'Eau Souterraine.

PFOA : Acide perfluorooctanoïque (composé chimique).

PGSSE : Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire de l'Eau.

PSE : Paiement pour Services Environnementaux.

REH : Reliquat Entrée Hiver (analyse de l'azote dans les sols).

SDAGE : Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux.

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

SISPEA : Outil de saisie des données techniques de l'eau sur le territoire français.

SMEPS : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif (ANC).

SPRE : Stratégie de Préservation de la Ressource en Eau.

UDI : Unité de Distribution = Réseau de distribution dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Une unité de distribution d'eau potable (UDI) est gérée par un seul exploitant, possédée par un même propriétaire et appartient à une même unité administrative.

UGE : Unité de Gestion = Peut-être composée de plusieurs Unité de Distribution (avec différentes qualités d'eau) qui sont interconnectées. Leur territoire n'est pas forcément géré par un seul exploitant et possédé par un même propriétaire.

UH : Unité Hydrographique

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

1.1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons, créé en 2014, est composé des 21 communes de la Communauté de Communes des Sablons, du Hameau de Malassise appartenant à la commune d'Auteuil, du Coudray-sur-Thelle, de Belle-Église et de Mortefontaine-en-Thelle.

Le Syndicat produit et exploite les ouvrages qu'il possède (forages, réservoirs) et s'occupe de la distribution de l'eau potable, notamment avec un suivi de la délégation du service public (DSP).



Figure 1 : Carte du territoire situant les captages et les réservoirs du SMEPS

Il suit les travaux de renforcement et de réhabilitation du réseau et/ou des ouvrages d'eau potable ainsi que l'entretien des réseaux. De plus, il gère des études de Bassins d'Alimentation de Captages et met en place une animation à titre préventif pour la qualité de l'eau.

Date du dernier schéma directeur AEP : 2016 (pas en cours de refonte)

Date de réalisation du PGSE : 2024-2025

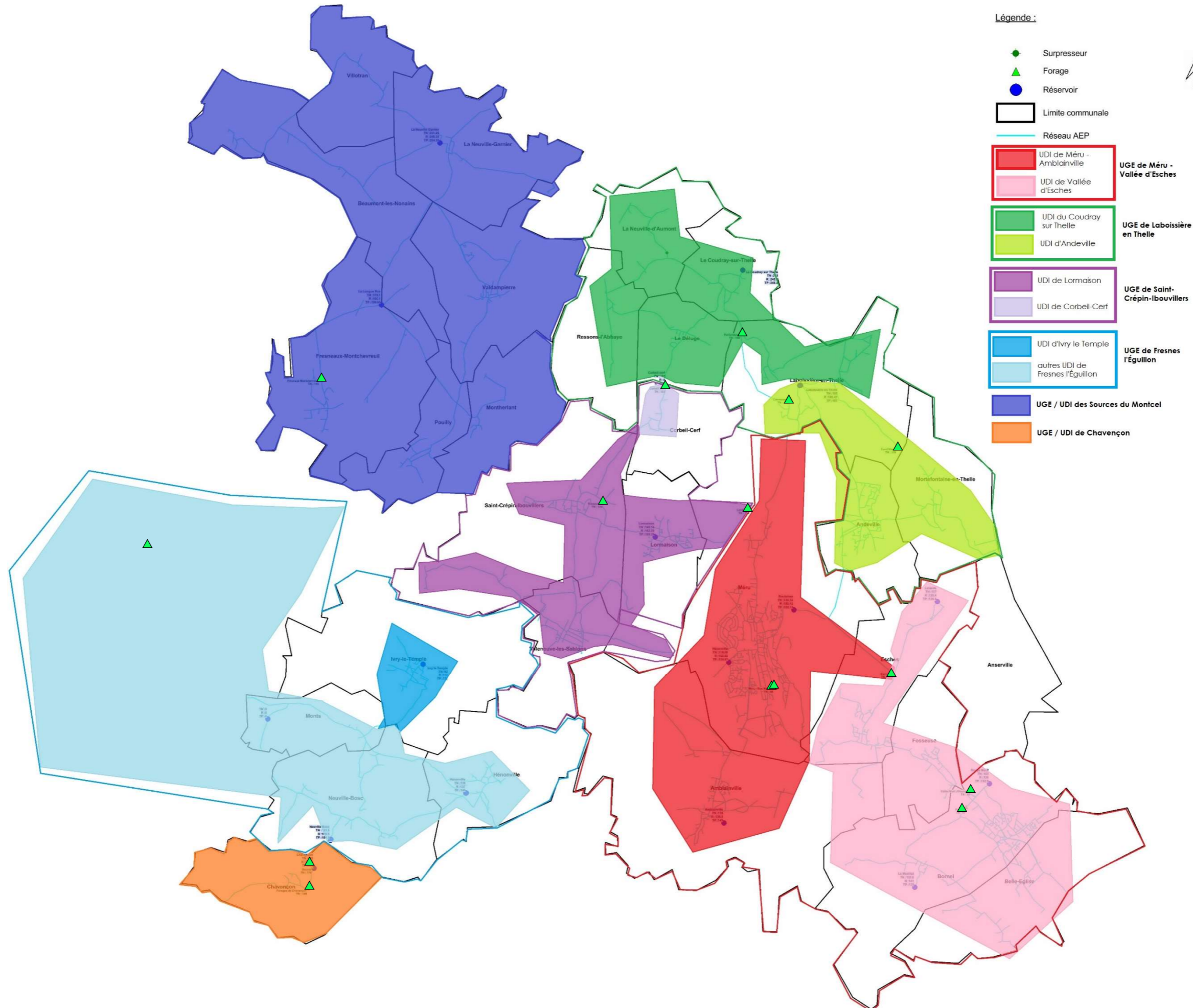


Figure 2 : Carte du territoire détaillant les UGE et les UDI présentes sur le territoire du SMEPS

1.2. CARTE D'IDENTITÉ DES RESSOURCES ET DE L'ACTIVITÉ DE PRODUCTION

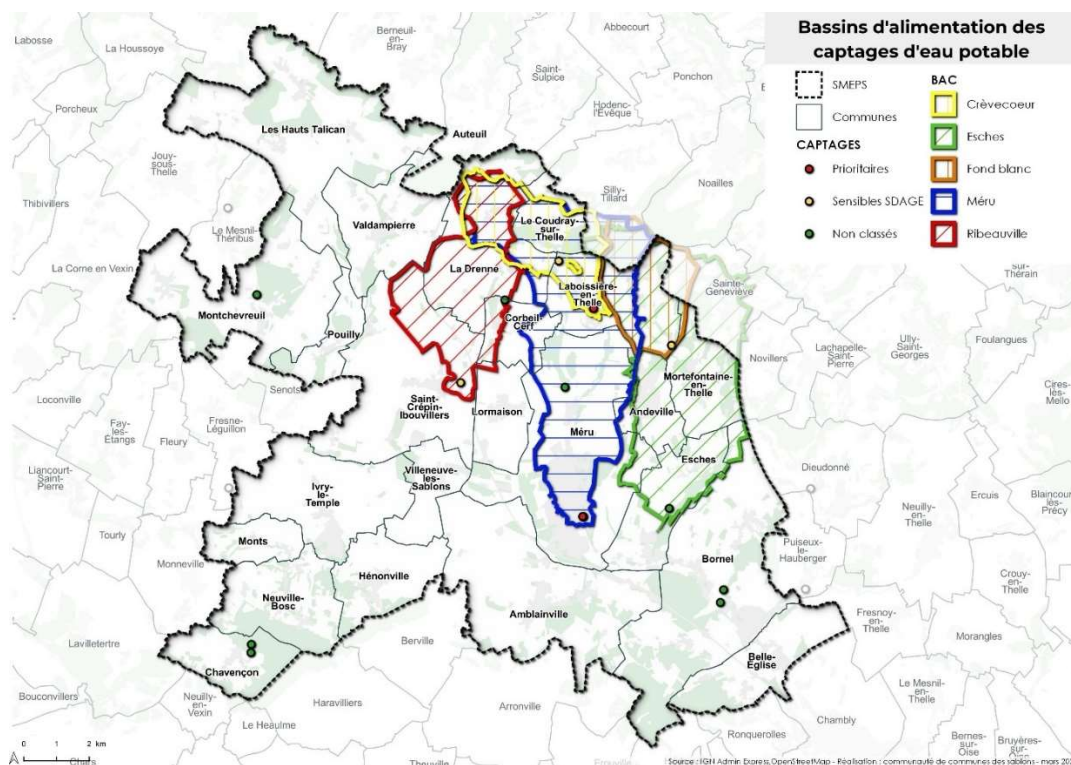


Figure 3 - Localisation des captages et des BAC du SMEPS

Pour la compréhension des commentaires notés dans les tableaux des paragraphes suivants concernant l'indice Linéaire de Consommation (ILC), vous trouverez ci-dessous un tableau caractérisant le type de réseau en fonction de la valeur de son ILC. Les valeurs de référence proposées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sont les suivantes :

Réseau de type rural	ILC < 10
Réseau de type intermédiaire (semi-rural)	10 < ILC < 30
Réseau de type urbain	ILC < 30

De même, pour la compréhension des commentaires notés dans les tableaux des paragraphes suivants concernant l'indice Linéaire de Perte (ILP), vous trouverez ci-dessous un tableau caractérisant la catégorie de réseau en fonction de la valeur de son ILP et du type de réseau défini précédemment. Les valeurs de référence proposées à titre indicatif par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sont les suivantes :

Catégorie de réseau	Code couleur	Rural	Intermédiaire (semi-rural)	Urbain
Bon	Vert	0 < ILP ≤ 1,5	0 < ILP ≤ 3	0 < ILP ≤ 7
Acceptable	Jaune	1,5 < ILP ≤ 2,5	3 < ILP ≤ 5	7 < ILP ≤ 10
Médiocre	Orange	2,5 < ILP ≤ 4	5 < ILP ≤ 8	10 < ILP ≤ 15
Mauvais	Rouge	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 15

• UGE de Méru-Vallée d'Esches

Indicateurs de l'UGE, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023

Nombre d'abonnés : 8 739
Conformité microbiologique : 100 % / Conformité physico-chimique : 77,4 %
Indice d'avancement et de protection de la ressource : 69 %
Indice linéaire de consommation : 28,43 (soit type INTERMÉDIAIRE)
Indice linéaire de pertes : 6,53 m³/km/j * (soit de catégorie MÉDIOCRE)
Rendement du réseau de distribution : 76,83 % * (sup. à 75 % donc SATISFAISANT)
Indice linéaire des volumes non comptés : 6,66 m³/km/j *
Taux moyen de renouvellement de réseau : 0,63 % *
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 100

* Données différentes de ce que l'on peut retrouver dans SISPEA car les données sont calculées ici à l'échelle de l'UGE de Méru-Vallée d'Esches alors que dans SISPEA elles sont détaillées par contrat et donc ne comprennent pas les données de la commune d'Amblainville qui est pourtant alimentée par les forages de Méru et qui est donc de fait dans l'UDI Méru-Amblainville, faisant partie de l'UGE de Méru-Vallée d'Esches.

UDI de Méru-Amblainville :

Nombre d'habitants : 16 285		
Nombre de communes : 2 (Méru et Amblainville)		
Nombre de captage : 3		
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,95 €/m ³		
Achats d'eau : non		
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : COBAT Construction (7 209 m ³) à Amblainville / Clesence (15 821 m ³), HLM du Beauvaisis (11 965 m ³), CDC Habitat Social (11 554 m ³), Commune de Méru (10 720 m ³), Coallia Association (7 960 m ³), EHPAD les Genêts (6 711 m ³) et l'OPAC de l'Oise (6 173 m ³)		
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe		
Nom des captages	F1 et F2	Esches
Classement	Conférence environnementale (pesticides / nitrates)	Aucun
Volume autorisé	6 800 m ³ /j (révision en cours)	3 000 m ³ /j
Volume prélevé	2019 : 524 428 m ³ (soit 1 437 m ³ /j) 2023 : 571 839 m ³ (soit 1 567 m ³ /j)	2019 : 396 568 m ³ (soit 1 086 m ³ /j) 2023 : 419 067 m ³ (soit 1 148 m ³ /j)
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	1 traitement actuel des pesticides / futur non encore étudié (impacté par des nitrates)	1 traitement actuel des pesticides / futur non encore étudié (impacté par des PFOA et des nitrates)
Type de traitement	Charbon actif + chlore gazeux	Charbon actif + chlore gazeux
Débits horaire et journalier de traitement	50 m ³ /h	50 m ³ /h
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	Investissement : 250 000,00 € Fonctionnement : 15 000,00 € H.T. /an (valeurs 2011)	Investissement : 250 000,00 € Fonctionnement : 15 000,00 € H.T. /an (valeurs 2011)
Captage le plus stratégique	classés stratégiques par les instances (Conférence environnementale)	

UDI de la Vallée d'Esches :

Nombre d'habitants : 6 459		
Nombre de communes : 3 (Belle-Église, Bornel et Esches)		
Nombre de captage : 2		
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,95 €/m ³		
Achats d'eau : L'UDI est actuellement entièrement alimentée par l'UDI de Méru-Amblainville (à cause d'un problème de PFOA détecté en août 2024)		
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : Chateauform (11 865 m ³) à Belle-Église / Distri JLD (8 821 m ³), SAS ROX HWZ (6 784 m ³) et Aux Bons Délices (6 013 m ³) à Bornel / Esches Médicis (10 229 m ³) à Esches		
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023		
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe		
Nom des captages	Vallée Mort d'Hommes	Paradis
Classement	Aucun	Aucun
Volume autorisé	225 - 230 m ³ /h 3 000 m ³ /j	2 500 m ³ /j
Volume prélevé	2019 : 408 742 m ³ (soit 1 120 m ³ /j) 2023 : 499 042 m ³ (soit 1 367 m ³ /j)	2019 : 0 m ³ 2023 : 0 m ³
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	Pas d'actuel / futur non encore étudié (impacté par des PFOA)	Pas d'actuel / futur non encore étudié (impacté par des COHV)
Type de traitement	Chlore gazeux	Chlore gazeux
Débits horaire et journalier de traitement	-	-

Nom des captages	Vallée Mort d'Hommes	Paradis
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	-	-
Captage le plus stratégique	captage le plus stratégique car fournissait la majorité des besoins de l'UDI	

- **UGE / UDI des Sources du Montcel**

Nombre d'habitants : 2 938	Nombre d'abonnés : 1 583
Nombre de communes : 6 (Beaumont les Nonains, Les Hauts Talican, Montchevreuil, Montherlant, Pouilly et Valdampierre)	
Nombre de captage : 1	
Coût global au m ³ de la production AEP et du traitement : 2,98 €/m ³	
Achats d'eau : achat au Syndicat des Eaux de Jouy sous Thelle pour la partie Bachivillers de la commune de Montchevreuil	
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m ³ / données 2023) : aucun	
Indicateurs de l'UGE, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023	
<p>Conformité microbiologique : 100 % Conformité physico-chimique : 100 % Indice d'avancement et de protection de la ressource : 80 % Indice linéaire de consommation : 9,60 (soit type RURAL) Indice linéaire de pertes : 2,29 m³/km/j * (soit de catégorie ACCEPTABLE) Rendement du réseau de distribution : 78 % * (sup. à 70% donc SATISFAISANT) Indice linéaire des volumes non comptés : 2,40 m³/km/j * Taux moyen de renouvellement de réseau : 0,17 % * Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 100</p>	
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe	
Nom du captage	Fresneaux-Montchevreuil
Classement	Aucun
Volume autorisé	2 000 m ³ /j
Volume prélevé	2019 : 1 63 738 m ³ (soit 449 m ³ /j) 2023 : 1 67 965 m ³ (soit 460 m ³ /j)
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	Aucune
Type de traitement	Chlore gazeux
Débits horaire et journalier de traitement	-
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	-
Captage le plus stratégique	captage le plus stratégique car le seul à alimenter cette UGE

* Données différentes de ce que l'on peut retrouver dans SISPEA car les données sont détaillées ici à l'échelle de l'UGE des Sources du Montcel alors que dans SISPEA elles sont détaillées par contrat et donc confondues avec les données de la commune d'Amblainville et de l'UDI d'Ivry le Temple.

- **UDI de Bachivillers**

Nombre d'habitants : 535	Nombre d'abonnés : N.C.
Nombre de communes : 1 (Bachivillers)	
Nombre de captage : 0	
Coût global au m ³ de la production AEP et du traitement : 2,98 €/m ³	
Achats d'eau : achat de la totalité des volumes consommés au Syndicat des Eaux de Jouy sous Thelle	
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m ³ / données 2023) : aucun	
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : N.C.	
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe	

Cette UDI est alimentée par l'UGE de Jouy sous Thelle gérée par la Communauté de Communes du Vexin Thelle. Nous n'avons donc pas accès aux données de volumes prélevés sur le captage.

- **UDI d'Ivry-le-Temple**

Nombre d'habitants : 854	Nombre d'abonnés : 378
Nombre de communes : 1 (Ivry-le-Temple)	
Nombre de captage : 0	
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,98 €/m ³	
Achats d'eau : achat de la totalité des volumes consommés au Syndicat des Eaux de la Région de Fresnes l'Éguillon	
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : aucun	
Indicateurs de l'UDI, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023	
Conformité microbiologique : 100 % Conformité physico-chimique : 100 % Indice d'avancement et de protection de la ressource : 80 % Indice linéaire de consommation : 14,95 (soit type INTERMÉDIAIRE) Indice linéaire de pertes : 2,26 m ³ /km/j * (soit de catégorie BON) Rendement du réseau de distribution : 84,89 % * (sup. à 75 % donc SATISFAISANT) Indice linéaire des volumes non comptés : 2,32 m ³ /km/j * Taux moyen de renouvellement de réseau : 3,40 % * Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 100	
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe	

* Données différentes de ce que l'on peut retrouver dans SISPEA car les données sont détaillées ici à l'échelle de l'UDI d'Ivry le temple (de cette seule commune donc) alors que dans SISPEA elles sont détaillées par contrat et donc confondues avec les données de la commune d'Amblainville et de l'UGE des Sources du Montcel.

Cette UDI est alimentée par l'UGE de de Fresnes l'Éguillon gérée par SIAEP de la région de Fresnes l'Éguillon. Nous n'avons donc pas accès aux données de volumes prélevés sur le captage.

- **UGE de Laboissière en Thelle**

Indicateurs de l'UGE, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023
Nombre d'abonnés : 2 952 Conformité microbiologique : 100 % / Conformité physico-chimique : 80 % Indice d'avancement et de protection de la ressource : 80 % Indice linéaire de consommation : 13,21 (soit type INTERMÉDIAIRE) Indice linéaire de pertes : 1,33 m ³ /km/j (soit de catégorie BON) Rendement du réseau de distribution : 90,82 % (sup. à 75 % donc SATISFAISANT) Indice linéaire des volumes non comptés : 1,47 m ³ /km/j Taux moyen de renouvellement de réseau : 2,03 % Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 110

UDI d'Andeville :

Nombre d'habitants : environ 4 523		
Nombre de communes : 3 (Andeville, Hameau de Crèveœur et Mortefontaine-en-Thelle)		
Nombre de captage : 2		
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,94 €/m ³		
Achats d'eau : non		
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : aucun		
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023		
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe		
Nom des captages	Crèveœur	Fond Blanc
Classement	Grenelle (pesticides / nitrates)	Sensible AESN (pesticides / nitrates)

Nom des captages	Crèvecoeur	Fond Blanc
Volume autorisé	100 m ³ /h 2 000 m ³ /j	55 m ³ /h 1 100 m ³ /j
Volume prélevé	2019 : 141 237 m ³ (soit 397 m ³ /j) 2023 : 101 634 m ³ (soit 278 m ³ /j)	2019 : 69 994 m ³ (soit 192 m ³ /j) 2023 : 104 672 m ³ (soit 287 m ³ /j)
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	Pas d'actuel / futur non encore étudié (impacté par des pesticides et des nitrates)	
Type de traitement	Chlore gazeux	Chlore gazeux
Débits horaire et journalier de traitement	-	-
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	-	-
Captage le plus stratégique	classé stratégique par les instances (Grenelle)	

UDI du Coudray sur Thelle :

Nombre d'habitants : environ 2 877	
Nombre de communes : 3 (Laboissière en Thelle hors hameau de Crèvecoeur, La Drenne, Le Coudray sur Thelle)	
Nombre de captage : 1	
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,94 €/m ³	
Achats d'eau : vente d'eau au Syndicat des Eaux d'Uilly Saint Georges et de Silly-Tillard (pour 3 abonnés)	
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : POIRIER Françoise à La Drenne (12 661 m ³) / EPAHD La Berangerie à Laboissière en Thelle (8 469 m ³)	
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023	
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe	
Nom du captage	Parfondeval
Classement	Sensible AESN (pesticides / nitrates)
Volume autorisé	60 m ³ /h ou 1 600 m ³ /j
Volume prélevé	2019 : 127 721 m ³ (soit 350 m ³ /j) 2023 : 124 476 m ³ (soit 341 m ³ /j)
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	1 traitement actuel des pesticides / futur non encore étudié (impacté par des nitrates)
Type de traitement	Charbon actif + chlore gazeux
Débits horaire et journalier de traitement	60 m ³ /h ou 1 400 m ³ /j
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	Investissement : 403 082,00 € H.T. Fonctionnement : 5 039,17 € H.T. /an (valeurs 2021)
Captage le plus stratégique	captage actuellement le plus stratégique car fourni la totalité des besoins de l'UDI et ayant la meilleure qualité (après traitement)

- **UGE de Saint Crépin Ibouvillers**

Indicateurs de l'UGE, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023
Nombre d'abonnés : 1 891
Conformité microbiologique : 100 % / Conformité physico-chimique : 83,33 %
Indice d'avancement et de protection de la ressource : 80 %
Indice linéaire de consommation : 11,59 (soit type INTERMÉDIAIRE)
Indice linéaire de pertes : 1,96 m ³ /km/j (soit BON)
Rendement du réseau de distribution : 85,56 % (sup. à 75 % donc SATISFAISANT)
Indice linéaire des volumes non comptés : 2,15 m ³ /km/j
Taux moyen de renouvellement de réseau : 0,44 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 110

UDI de Lormaison :

Nombre d'habitants : 3 969		
Nombre de communes : 3 (Lormaison, Saint-Crépin-Ibouwillers et Villeneuve les Sablons)		
Nombre de captage : 2		
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,96 €/m ³		
Achats d'eau : non		
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : EJ Picardie (35 025 m ³) et Closerie des Tilleuls (9 732 m ³) à Saint Crépin Ibouwillers / Derichebourg (6 355 m ³) à Villeneuve les Sablons / BOUSSUGE Claudette (6 272 m ³) à Lormaison		
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023		
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe		
Nom des captages	Ribeauville	Lardières
Classement	Sensible AESN (nitrates / pesticides)	Aucun
Volume autorisé	40 m ³ /h	1 600 m ³ /j
Volume prélevé	2019 : 6 069m ³ (soit 0,69 m ³ /h) 2023 : 10 831m ³ (soit 1,24 m ³ /h)	2019 : 181 986 m ³ (soit 499 m ³ /j) 2023 : 199 463 m ³ (soit 546 m ³ /j)
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	1 traitement actuel des pesticides / futur non encore étudié	Pas d'actuel / futur non encore étudié (impacté par des pesticides et des nitrates)
Type de traitement	Charbon actif + chlore gazeux	Chlore gazeux
Débits horaire et journalier de traitement	800 m ³ /j (mais à l'arrêt actuellement à cause des nitrates)	-
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	Investissement : 76 000,00 € Fonctionnement : 4 080,00 € H.T. /an (valeurs 2012)	-
Captage le plus stratégique		captage actuellement le plus stratégique car fourni la majorité des besoins de l'UGE

UDI de Corbeil-Cerf :

Nombre d'habitants : 314	
Nombre de communes : 1 (Corbeil-Cerf)	
Nombre de captage : 1	
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,96 €/m ³	
Achats d'eau : non	
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : aucun	
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023	
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe	
Nom du captage	Corbeil-Cerf
Classement	Aucun
Volume autorisé	10 m ³ /h
Volume prélevé	2019 : 16 763 m ³ / 2023 : 20 087 m ³
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	Aucune (il est prévu d'abandonner ce captage)
Type de traitement	Javel
Débits horaire et journalier de traitement	-
Coûts de traitement	-
Captage le plus stratégique	-

- **UGE / UDI de Chavençon**

Nombre d'habitants : 172		Nombre d'abonnés : 91	
Nombre de communes : 1 (Chavençon)			
Nombre de captage : 2			
Coût global au m³ de la production AEP et du traitement : 2,96 €/m³			
Achats d'eau : non			
Plus gros consommateurs d'eau potable privés et publics (sup. à 6 000 m³ / données 2023) : aucun			
Indicateurs du service eau potable, de la dernière année, déclarés sous SISPEA : 2023			
Conformité microbiologique : 85,71 % Conformité physico-chimique : 100 % Indice d'avancement et de protection de la ressource : 80 % Indice linéaire de consommation : 13,21 m³/km/j (soit type RURAL) Indice linéaire de pertes : 1,09 m³/km/j (soit BON) Rendement du réseau de distribution : 84,59 % (sup. à 70% donc SATISFAISANT) Indice linéaire des volumes non comptés : 1,11 m³/km/j Taux moyen de renouvellement de réseau : 0 % Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 100			
Mode de tarification de l'eau potable (dégressive ou progressive ou fixe...) : fixe			
Nom des captages	Forage de Chavençon		Source de Chavençon
Classement	Aucun		Aucun
Volume autorisé	5 m ³ /h		2 m ³ /h
Volume prélevé	2019 : 9 331 m³ (soit 1,07 m³/h) 2023 : 6 789 m³ (soit 0,78 m³/h)		2019 : 1 782 m³ (soit 0,20 m³/h) 2023 : 4 165 m³ (soit 0,48 m³/h)
Nombre d'usines de traitement (actuelles et futures)	Aucune		Aucune
Type de traitement	Traitement du mélange en sortie du réservoir avec de la javel		
Débits horaire et journalier de traitement	-		-
Coûts de traitement (investissement et fonctionnement annuel)	-		-
Captage le plus stratégique	forage le plus stratégique sur cette UGE car ne varie pas au cours de l'année et peut alimenter l'ensemble des besoins de la commune si nécessaire		

2. LES ENJEUX DE LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

2.1. ENJEUX QUALITATIFS

- Par masse d'eau souterraine

MESO FRHG201

Le territoire du SMEPS est situé majoritairement sur la MESO FRHG201, soit la craie du Vexin normand et picard avec un contexte hydrogéologie sédimentaire. L'état qualitatif 2019 de la masse d'eau souterraine est **MÉDIOCRE** dans le SDAGE 2022-2027 (paramètres déclassant atrazine déséthyl et nitrates).

Communes du SMEPS concernées : Toutes sauf Chavençon (masse d'eau exploitée au niveau de l'ensemble de nos forages sauf la source et le forage de Chavençon).

Échéance de retour au bon état : 2027 (sauf pour les paramètres atrazine déséthyl et nitrates : non dégradation de la qualité actuelle).

Mesures 2022-2027 :

Pour les paramètres :	Nitrates	Phosphore	Phytosanitaires
Limitation des apports diffus	x	x	x
Changement des pratiques – Pratiques pérennes	x	x	x
Élaboration d'un plan d'action AAC	x	x	x

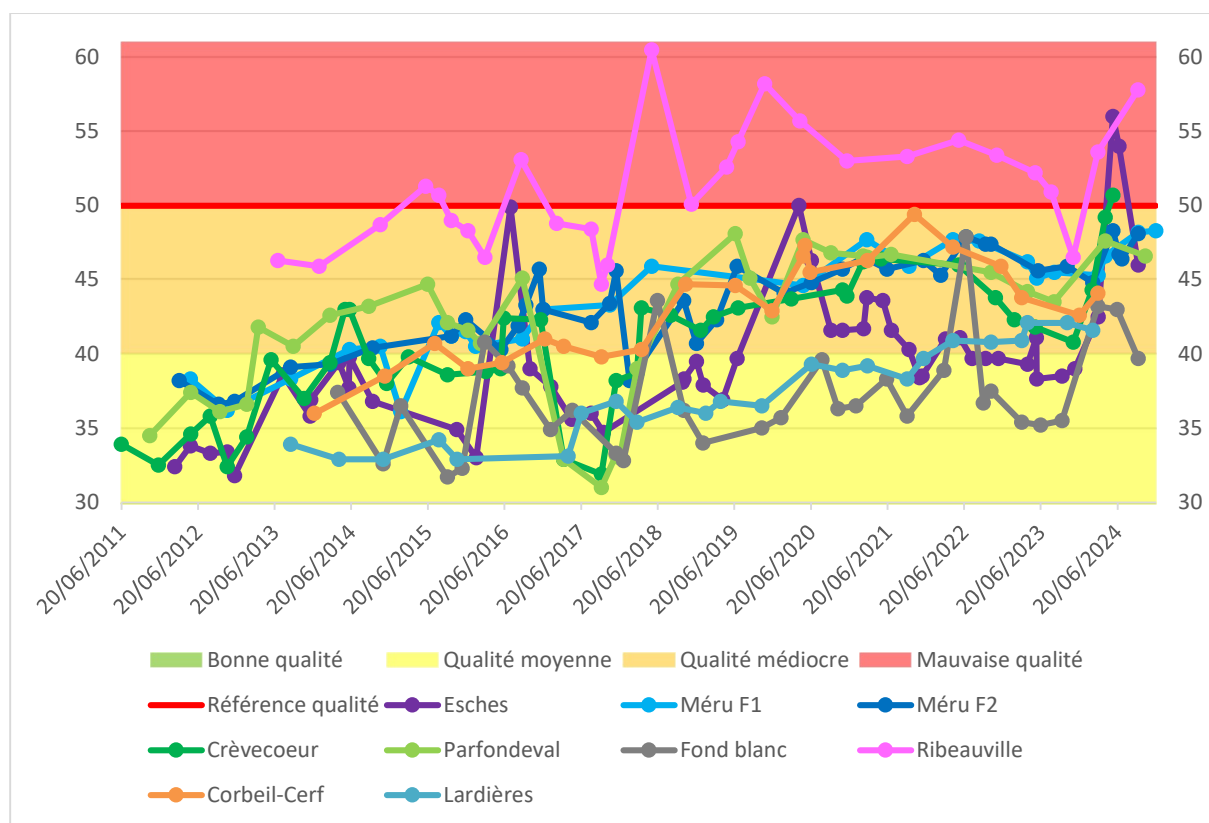


Figure 4 - Concentrations en nitrates aux captages de Méru, Esches, Saint-Crépin-Ibouvillers, Laboissière-en-Thelle et Corbeil-Cerf

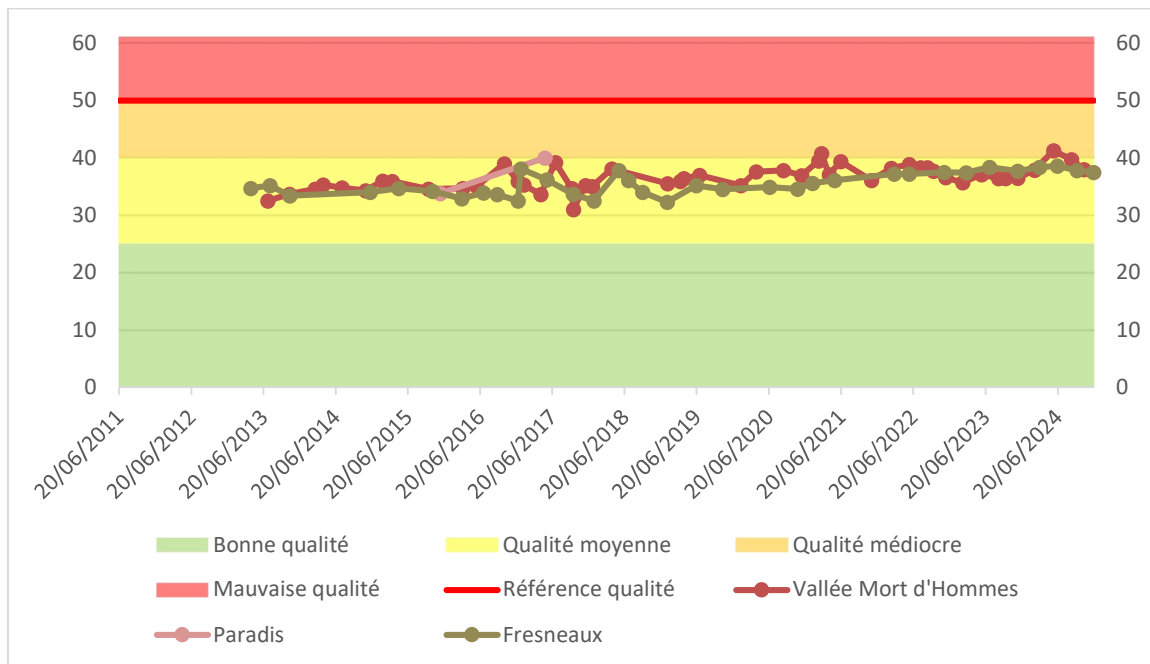


Figure 5 - Concentrations en nitrates aux captages de Bornel et Montchevreuil



Figure 6 - Concentrations en pesticides (µg/L) aux captages de Laboissière-en-Thelle et de Saint-Crépin-Ibouvillers

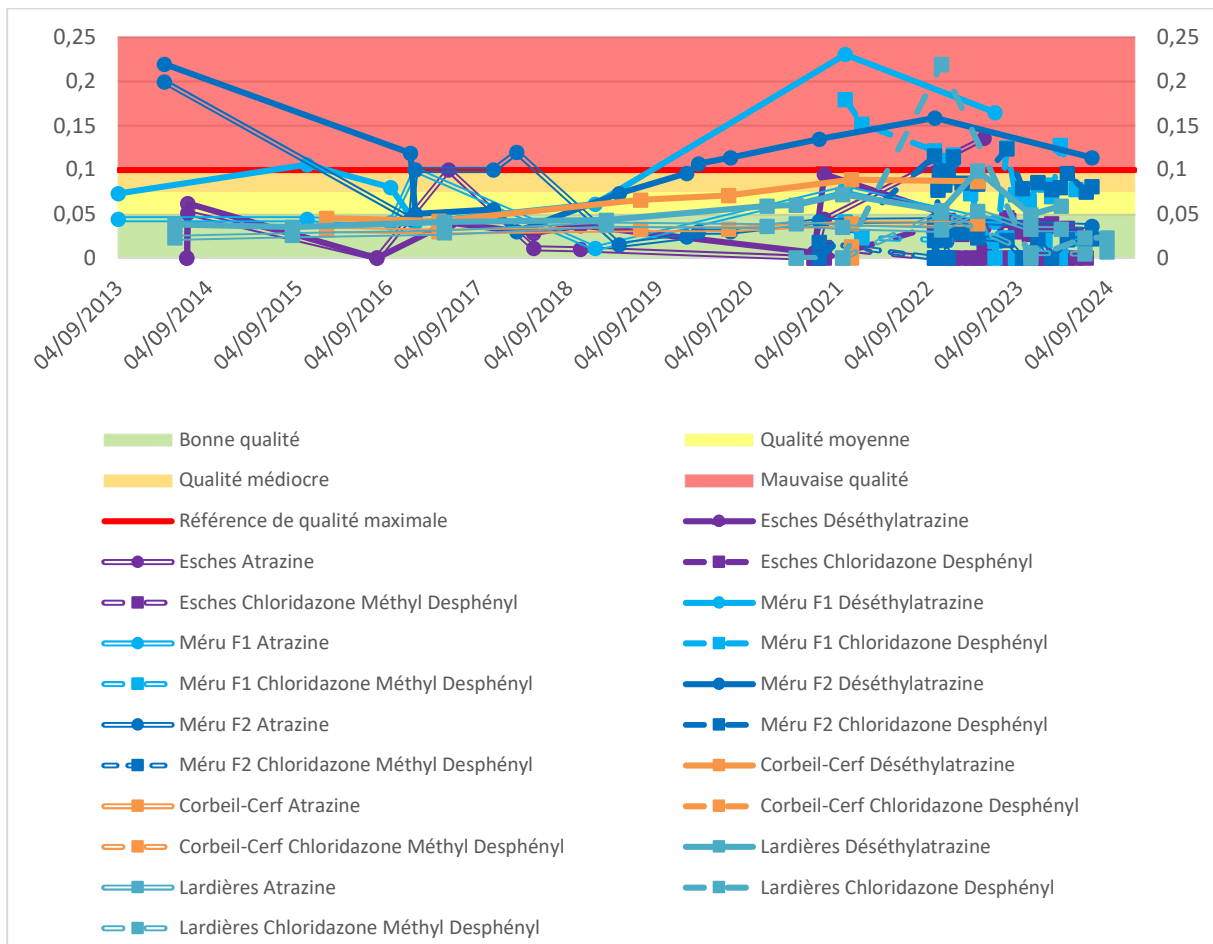


Figure 7 - Concentrations en pesticides (µg/L) aux captages de Méru, Esches et Corbeil-Cerf

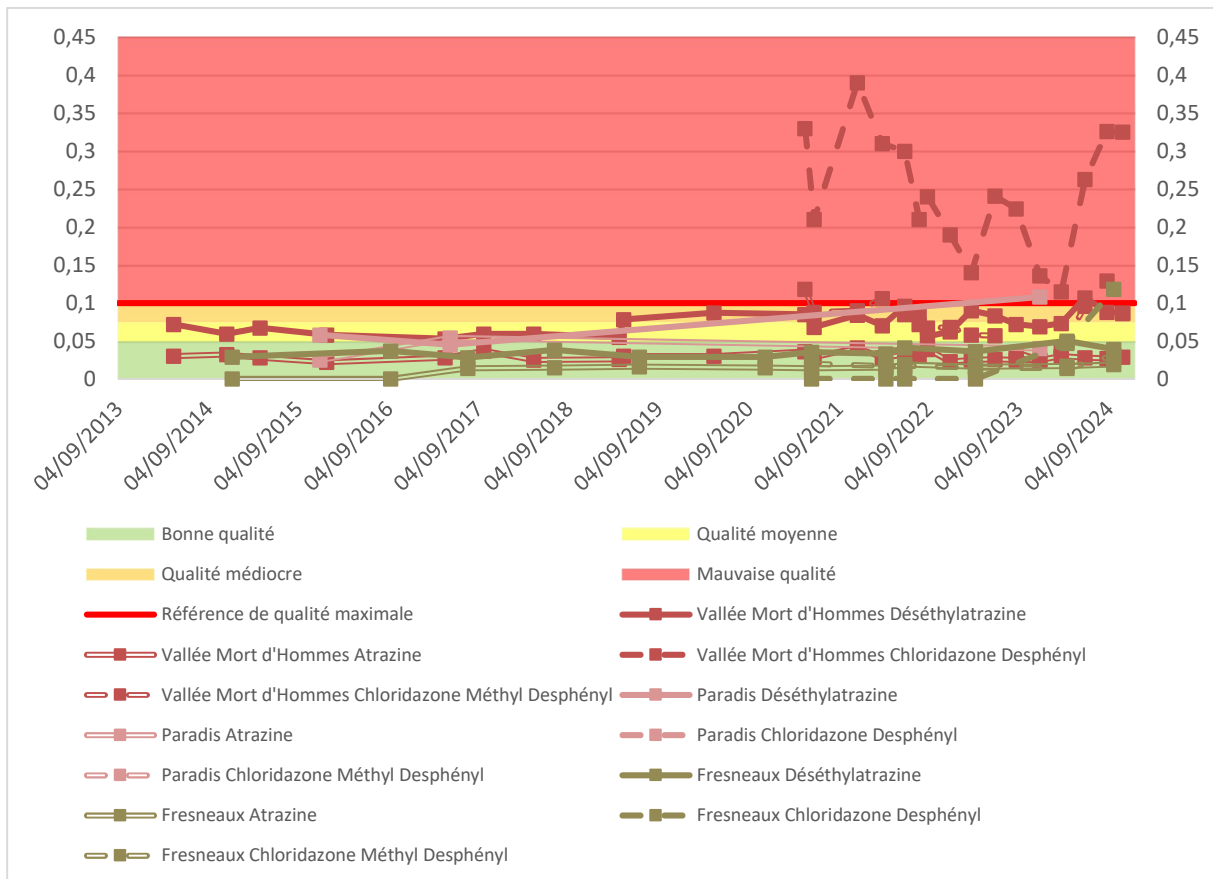


Figure 8 - Concentrations en pesticides (µg/L) aux captages de Bornel et Montchevreuil

MESO FRHG107

Le territoire du SMEPS est situé partiellement sur la MESO FRHG107, soit la masse d'eau Éocène et craie du Vexin Français avec un contexte hydrogéologie sédimentaire. L'état qualitatif 2019 de la masse d'eau souterraine est **MÉDIOCRE** dans le SDAGE 2022-2027 (paramètres déclassant pesticides, perchlorates, chlorates et nitrates).

Communes du SMEPS concernées : Chavençon (masse d'eau exploitée au niveau du forage de Chavençon).

Échéance de retour au bon état : 2027 (sauf pour le paramètre nitrate : non dégradation de la qualité actuelle).

Mesures 2022-2027 :

Pour les paramètres :	Nitrates	Phosphore	Phytopharmaceutiques
Limitation des apports diffus	X	X	X
Changement des pratiques – Pratiques pérennes	X	X	X
Élaboration d'un plan d'action AAC	X	X	X

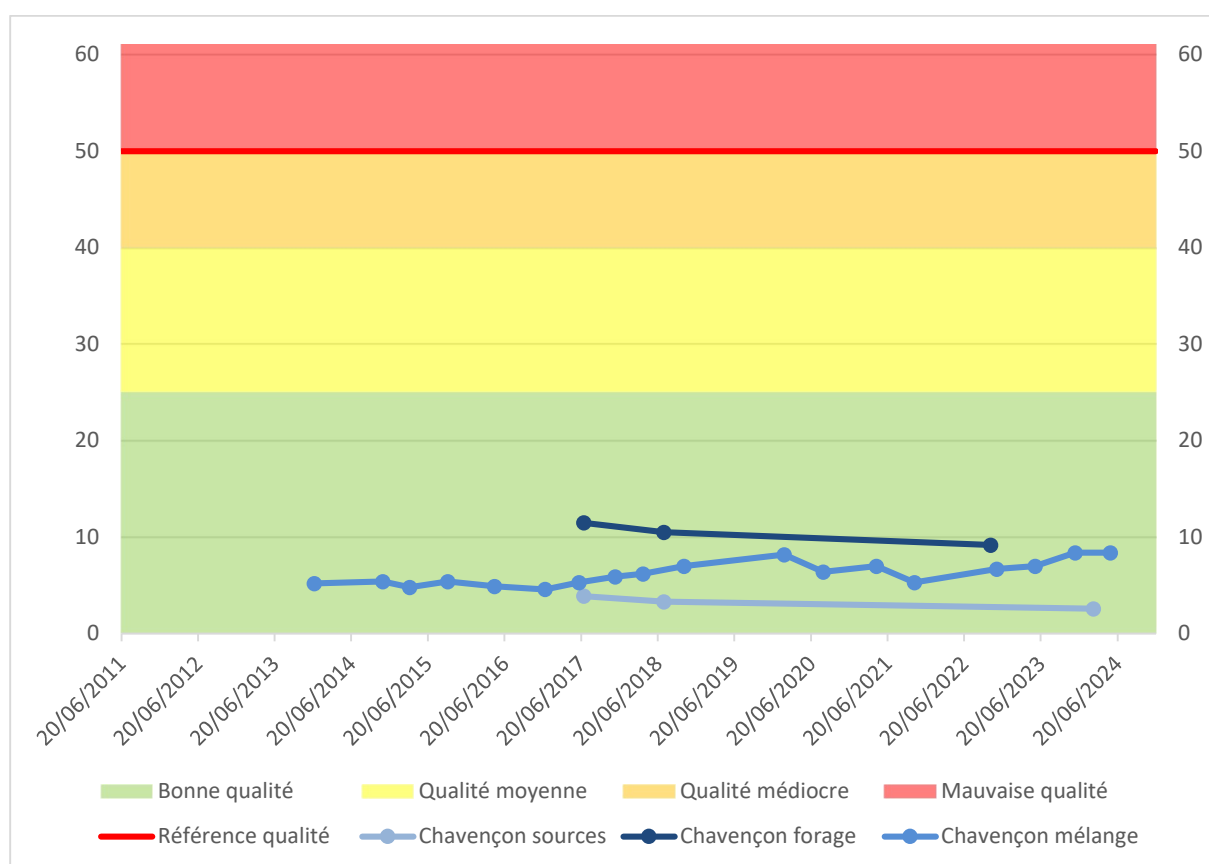


Figure 9 - Concentrations en nitrates (mg/L) des ressources de Chavençon

Aucune molécule pesticide n'a été détectée sur ces ressources, à l'exception du chlorothalonil R471811 détecté à 0,035 µg/L le 26 février 2024 dans les sources.

MESO FRHG301

Le territoire du SMEPS est situé partiellement sur la MESO FRHG301, soit la masse d'eau Pays de Bray avec un contexte hydrogéologie sédimentaire. L'état qualitatif 2019 de la masse d'eau souterraine est **MÉDIOCRE** dans le SDAGE 2022-2027 (paramètres déclassant somme des pesticides, atrazine déséthyl, désisopropyl, métolachlore NOA 413173, métolachlore ESA et ammonium).

Communes du SMEPS concernées : Les Hauts Talican, La Drenne, Le Coudray-sur-Thelle (masse d'eau non exploitée sur le territoire du SMEPS).

Échéance de retour au bon état : 2027 (sauf pour les paramètres atrazine déséthyl, métolachlore NOA, métolachlore ESA, métaldéhyde et propyzamide : non dégradation de la qualité actuelle).

Mesures 2022-2027 :

Pour les paramètres :	Nitrates	Phosphore	Phytosanitaires
Changement des pratiques – Pratiques pérennes	x	x	x
Élaboration d'un plan d'action AAC	x	x	x

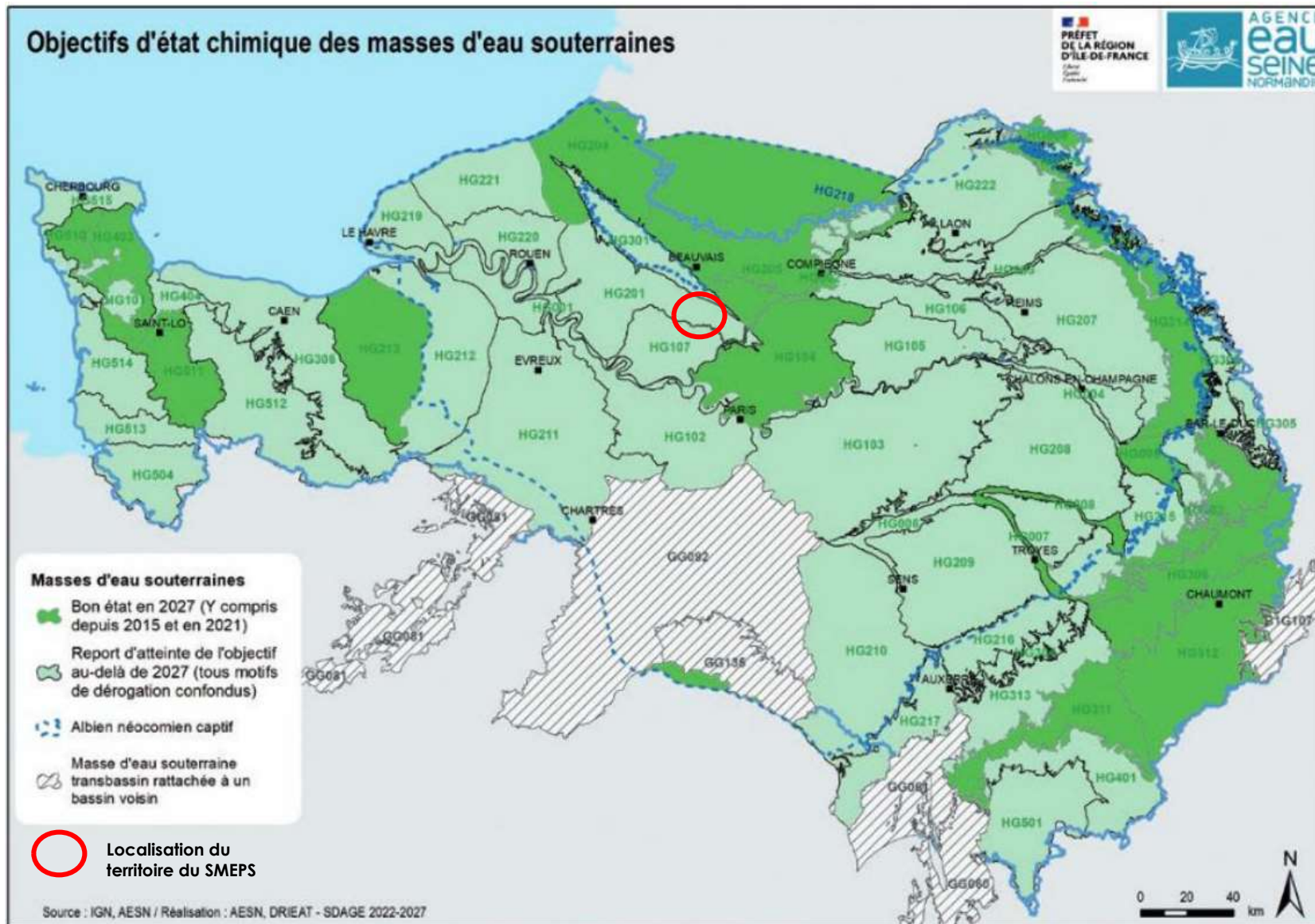


Figure 10 : Carte représentant l'objectif 2027 d'état chimique des masses d'eau souterraines (source SDAGE 2022-2027 AESN)

- **Par Unité Hydrographique**

UH Oise-Esches

Le territoire du SMEPS est situé majoritairement sur l'unité hydrographiques Oise-Esches, plutôt la partie Est du territoire.

Communes du SMEPS concernées : La Drenne, Le Coudray sur Thelle, Laboissière en Thelle, Mortefontaine en Thelle, Andeville, Corbeil-Cerf, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouwillers, Villeneuve les Sablons, Amblainville, Méru, Esches, Bornel et Belle-Église.

L'état qualitatif 2019 (remis à jour en 2022) de la masse d'eau FRHR216B (l'Esches de sa source au confluent de l'Oise), correspondant à la plus grande partie du territoire de l'unité hydrographique Oise-Esches située sur le SMEPS, est détaillé ci-dessous :

Paramètres	État	Paramètres déclassants
État écologique	Moyen	
État physico-chimique	Bon	
État biologique	Bon	
État hydromorphologique	Inconnu	
État polluants spécifiques	Moyen	diflufénicanil, chlortoluron
État chimique sans ubiquistes	Mauvais	sulfonate de perfluorooctane, fluoranthène, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(g,h,i)perylène
État chimique avec ubiquistes	Mauvais	

Échéance de retour au bon état écologique : 2027 (sauf pour les paramètres diflufénicanil : non dégradation de la qualité actuelle).

Échéance de retour au bon état chimique : 2027 (sauf pour les paramètres fluoranthène, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(g,h,i)perylène : non dégradation de la qualité actuelle).

UH Epte

La seconde moitié du territoire (partie Ouest) est concernée par l'unité hydrographique Epte.

Communes du SMEPS concernées : La Drenne, Les Hauts Talican, Beaumont les Nonains, Pouilly, Montchevreuil, Valdampierre, Saint-Crépin-Ibouwillers, Villeneuve les Sablons, Amblainville et Ivry le Temple.

L'état qualitatif 2019 (remis à jour en 2022) de la masse d'eau FRHR236A (le Canal de Marquemont), correspondant à la plus grande partie du territoire de l'unité hydrographique Epte située sur le SMEPS, est détaillé ci-dessous :

Paramètres	État	Paramètres déclassants
État écologique	Moyen	
État physico-chimique	Moyen	Phosphore total, Nitrates
État biologique	Indéterminé	
État hydromorphologique	Inconnu	
État polluants spécifiques	Moyen	chlortoluron, diflufénicanil
État chimique sans ubiquistes	Mauvais	fluoranthène, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(g,h,i)perylène
État chimique avec ubiquistes	Mauvais	

Échéance de retour au bon état écologique : 2027 (sauf pour les paramètres nitrates, chlortoluron et diflufénicanil : non dégradation de la qualité actuelle).

Échéance de retour au bon état chimique : 2027 (sauf pour les paramètres fluoranthène, benzo(a)pyrène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène et benzo(g,h,i)perylène : non dégradation de la qualité actuelle).

UH Confluence-Oise

Une petite partie du territoire est concerné par l'unité hydrographique Confluence-Oise (partie Sud du territoire).

Communes du SMEPS concernées : Chavençon, Amblainville, Bornel et Belle-Église.

L'état qualitatif 2019 (remis à jour en 2022) de la masse d'eau FRHR228B (le Sausseron de sa source au confluent Oise exclu), correspondant à la plus grande partie du territoire de l'unité hydrographique Confluence-Oise située sur le SMEPS, est détaillé ci-dessous :

Paramètres	État	Paramètres déclassants
État écologique	Mauvais	
État physico-chimique	Bon	
État biologique	Mauvais	I ₂ M ₂
État hydromorphologique	Inconnu	
État polluants spécifiques	Bon	
État chimique sans ubiquistes	Mauvais	fluoranthène, benzo(a)pyrène,
État chimique avec ubiquistes	Mauvais	benzo(g,h,i)perylène

Échéance de retour au bon état écologique : 2027 (sauf pour les paramètres I₂M₂ et IBMR : non dégradation de la qualité actuelle).

Échéance de retour au bon état chimique : 2027 avec ubiquistes (sauf pour les paramètres fluoranthène et benzo(a)pyrène : non dégradation de la qualité actuelle) / atteint depuis 2015 sans ubiquistes.

Les cartes de retour au bon état qualitatif pour les masses d'eaux superficielles sont détaillées dans les pages ci-dessous pour l'ensemble du bassin Seine Normandie.

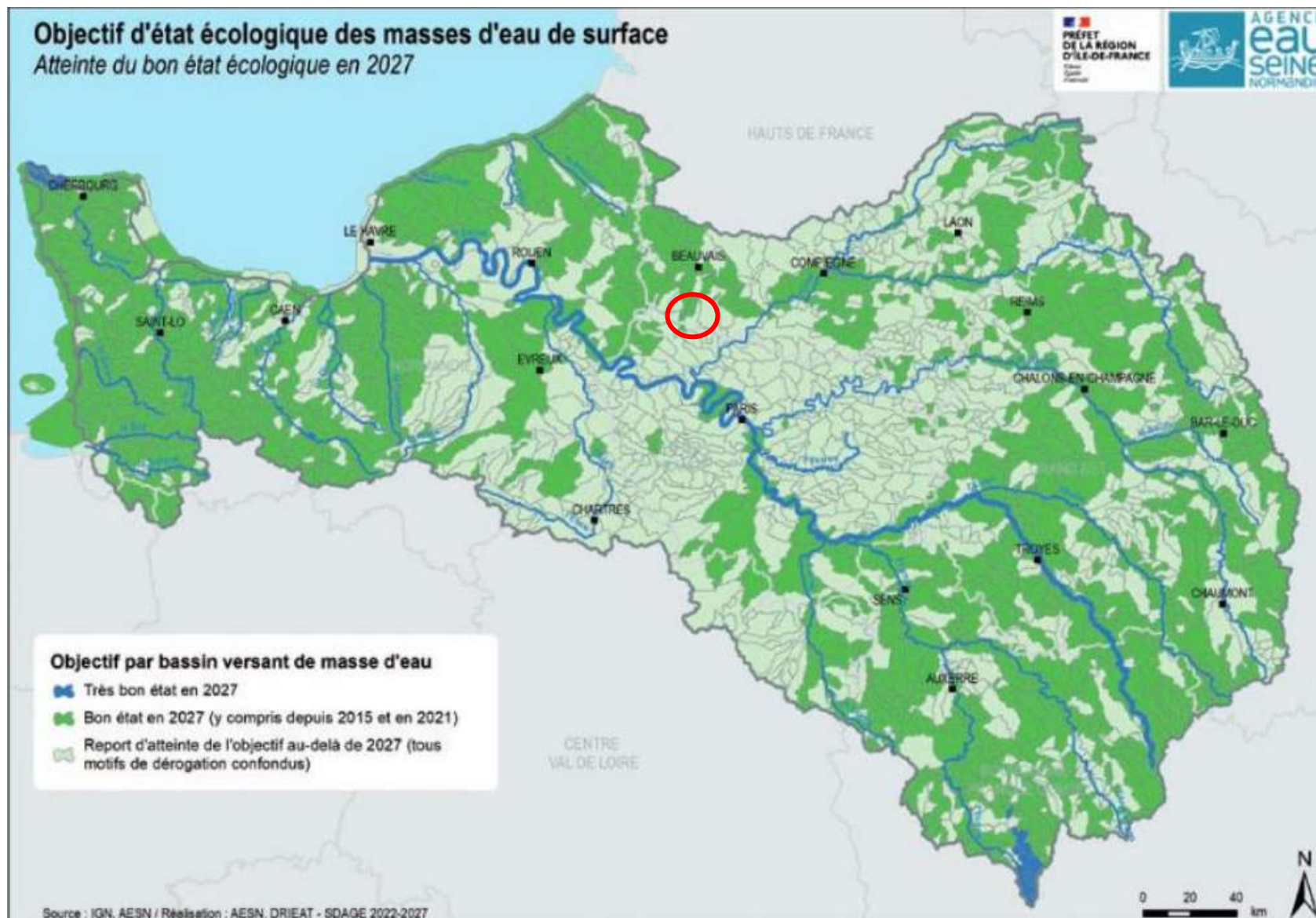


Figure 11 : Carte de l'objectif d'état écologique des masses d'eau de surface (source SDAGE 2022-2027 AESN)

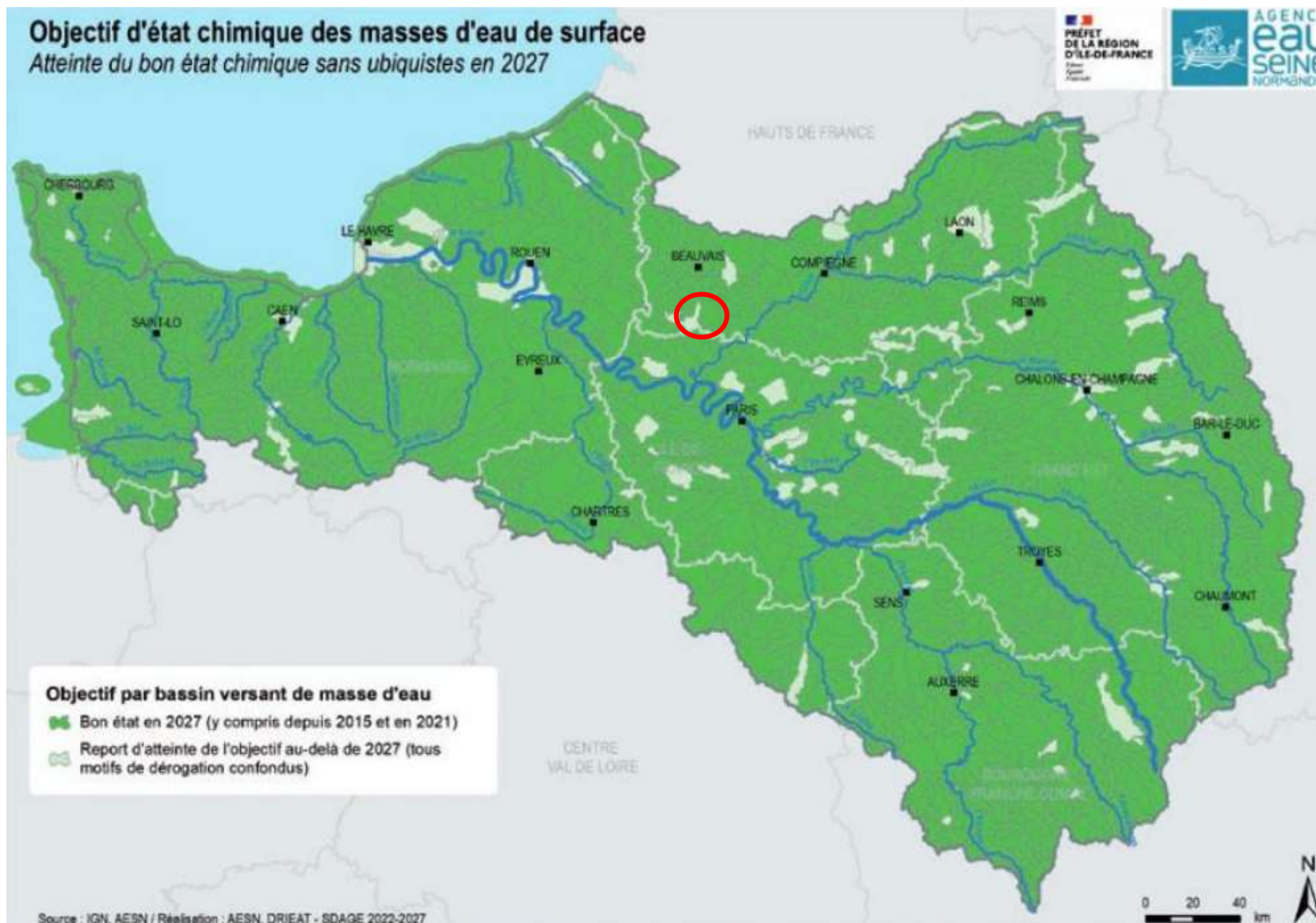


Figure 12 : Carte de l'objectif d'état chimique des masses d'eau de surface sans ubiquistes (source SDAGE 2022-2027 AESN)

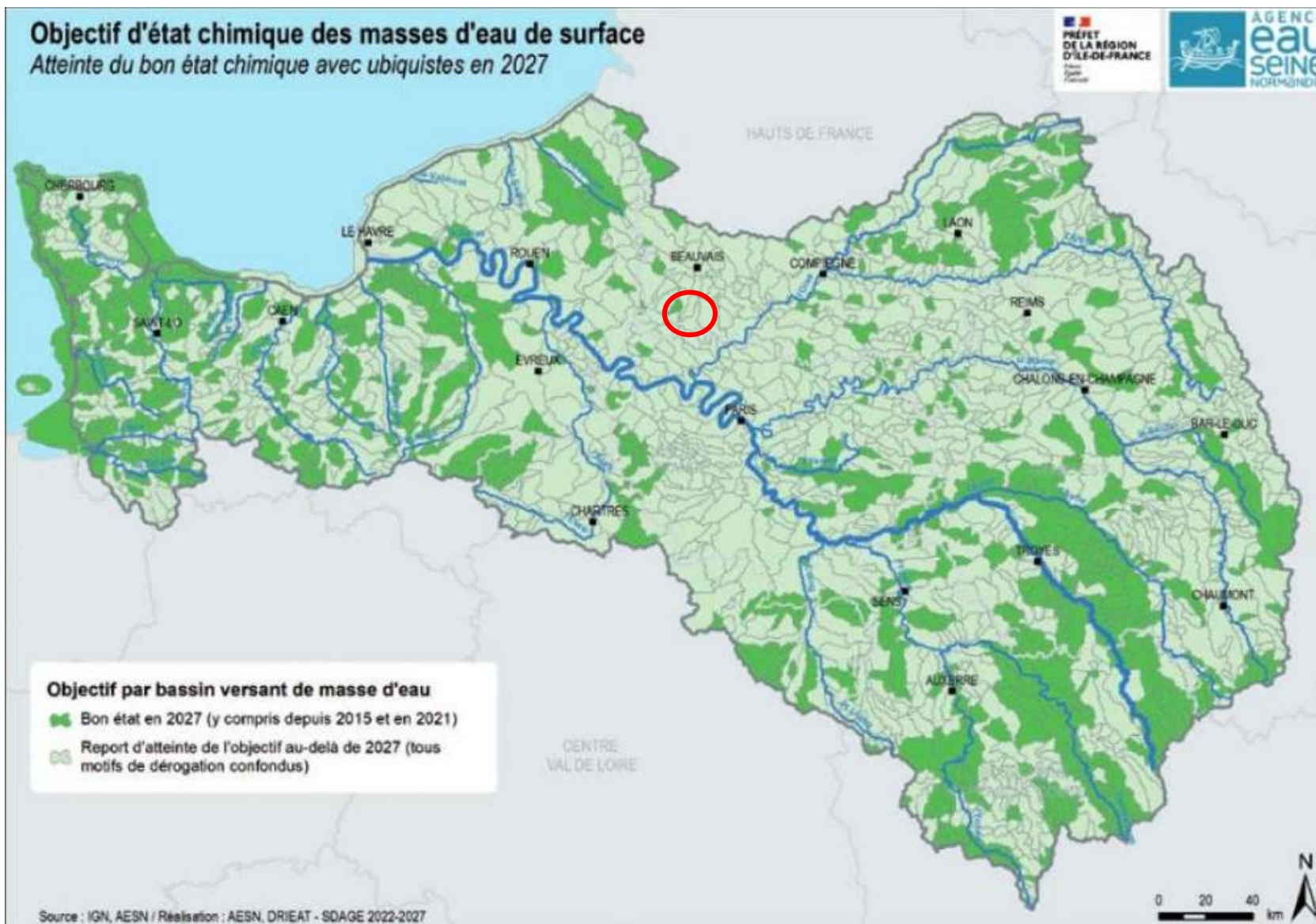


Figure 13 : Carte de l'objectif d'état chimique des masses d'eau de surface avec ubiquistes (source SDAGE 2022-2027 AESN)

- Sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches

UDI de Méru-Amblainville

Nom des captages	F1 et F2	Esches
Classement	Conférence environnemental	Aucun
Paramètres déclassant la qualité du captage	Pesticides / nitrates	Pesticides / nitrates / PFOA
Usines de traitement	1 traitement des pesticides	1 traitement des pesticides
Démarche AAC	oui	oui
Date d'engagement / de fin	2018 / 2019	2018 / 2019
Avancement de la démarche	Animation du plan d'action	Animation du plan d'action
Programme d'action	oui	oui
Surface AAC	3 165 Ha	2 923 Ha
SAU sur les AAC	2 000 Ha	1 649 Ha
Nombres d'exploitations agricoles	43	30
Démarche DUP	oui	oui
Avancement de la DUP	en cours de révision	arrêté en cours de signature
Date de l'arrêté	17 février 1992	10 mars 1976
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	69%	69%

UDI de la Vallée d'Esches

Nom des captages	Vallée Mort d'Hommes	Paradis
Classement	Aucun (à l'arrêt)	Aucun (à l'arrêt)
Paramètres déclassant la qualité du captage	Pesticides / PFOA	COHV
Usines de traitement	non	non
Démarche AAC	non	non
Date d'engagement / de fin	-	-
Avancement de la démarche	-	-
Programme d'action	-	-
Surface AAC	-	-
SAU sur les AAC	-	-
Nombres d'exploitations agricoles	-	-
Démarche DUP	oui	oui
Avancement de la DUP	100%	100%
Date de l'arrêté	1 ^{er} juillet 1997	3 avril 1982
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%	80%

- Sur l'UGE / UDI des Sources du Montcel

Nom du captage	Fresneaux-Montchevreuil
Classement	Aucun
Paramètres déclassant la qualité du captage	Pesticides
Usines de traitement	non
Démarche AAC	non

Nom du captage	Fresneaux-Montchevreuil
Date d'engagement / de fin	-
Avancement de la démarche	-
Programme d'action	-
Surface AAC	-
SAU sur les AAC	-
Nombres d'exploitations agricoles	-
Démarche DUP	oui
Avancement de la DUP	100%
Date de l'arrêté	5 février 1990
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%

- **Sur l'UDI de Bachivillers**

Néant, les données de cette UDI ne sont pas détaillées dans cette stratégie car la ressource alimentant celle-ci est gérée par une autre collectivité et nous n'avons des données pour cette commune qu'à partir du moment où celle-ci a rejoint la Communauté de Communes en 2023.

- **Sur l'UDI d'Ivry-le-Temple**

Néant, les données de cette UDI ne sont pas détaillées dans cette stratégie car la ressource alimentant celle-ci est gérée par une autre collectivité. Quand le SMEPS aura accès à la donnée elle sera tout de même retranscrite comme le reste des UGE.

- **Sur l'UGE de Laboissière en Thelle**

UDI d'Andeville

Nom des captages	Crèvecoeur	Fond Blanc
Classement	Grenelle	Sensible AESN
Paramètres déclassant la qualité du captage	Pesticides / nitrates	Pesticides / nitrates
Usines de traitement	non	non
Démarche AAC	oui	oui
Date d'engagement / de fin	2009	2012/2014
Avancement de la démarche	Animation du plan d'action	Animation du plan d'action
Programme d'action	oui	oui
Surface AAC	1 030 Ha	864 Ha
SAU sur les AAC	742 Ha	468 Ha
Nombres d'exploitations agricoles	23	18
Démarche DUP	oui	oui
Avancement de la DUP	100%	100%
Date de l'arrêté	29 juin 1995	11 mars 2014
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%	80%

UDI du Coudray sur Thelle

Nom du captage	Parfondeval
Classement	Sensible AESN
Paramètres déclassant la qualité du captage	Pesticides / nitrates
Usines de traitement	1 traitement des pesticides
Démarche AAC	oui
Date d'engagement / de fin	2009

Nom du captage	Parfondeval
Avancement de la démarche	Animation du plan d'action
Programme d'action	oui
Surface AAC	cf. Crèvecœur
SAU sur les AAC	cf. Crèvecœur
Nombres d'exploitations agricoles	cf. Crèvecœur
Démarche DUP	oui
Avancement de la DUP	100%
Date de l'arrêté	11 mars 2014
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%

- Sur l'UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers

UDI de Lormaison

Nom des captages	Ribeauville	Lardières
Classement	Sensible AESN	Aucun
Paramètres déclassant la qualité du captage	Nitrates / pesticides	Nitrates / pesticides
Usines de traitement	1 traitement des pesticides	non
Démarche AAC	oui	non
Date d'engagement / de fin	2018 / 2019	-
Avancement de la démarche	Animation du plan d'action	-
Programme d'action	oui	-
Surface AAC	1 386 Ha	-
SAU sur les AAC	1 324 Ha	-
Nombres d'exploitations agricoles	22	-
Démarche DUP	oui	oui
Avancement de la DUP	100%	100%
Date de l'arrêté	21 janvier 1988	24 janvier 1991
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%	80%

UDI de Corbeil-Cerf

Nom du captage	Corbeil-Cerf
Classement	Aucun
Paramètres déclassant la qualité du captage	Nitrates
Usines de traitement	non
Démarche AAC	non
Date d'engagement / de fin	-
Avancement de la démarche	-
Programme d'action	-
Surface AAC	-
SAU sur les AAC	-
Nombres d'exploitations agricoles	-
Démarche DUP	oui
Avancement de la DUP	100%
Date de l'arrêté	5 juillet 1989
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%

- **Sur l'UGE / UDI de Chavençon**

Nom des captages	Forage de Chavençon	Source de Chavençon
Classement	Aucun	Aucun
Paramètres déclassant la qualité du captage	Aucun	Aucun
Usines de traitement	non	non
Démarche AAC	non	non
Date d'engagement / de fin	-	-
Avancement de la démarche	-	-
Programme d'action	-	-
Surface AAC	-	-
SAU sur les AAC	-	-
Nombres d'exploitations agricoles	-	-
Démarche DUP	oui	oui
Avancement de la DUP	100%	100%
Date de l'arrêté	21 juillet 2011	7 avril 1986
Indice d'avancement et de protection de la ressource (P108.3)	80%	80%

2.2. ENJEUX QUANTITATIFS

- **Par masse d'eau souterraine**

MESO FRHG201

Le territoire du SMEPS est situé majoritairement sur la MESO FRHG201, soit de la craie du Vexin normand et picard avec un contexte hydrogéologie sédimentaire.

L'état quantitatif 2019 de la masse d'eau souterraine est **BON** dans le SDAGE 2022-2027.

Communes du SMEPS concernées : Toutes sauf Chavençon.

Échéance de retour au bon état : Néant (bon depuis 2015)

Mesures 2022-2027 : Néant

MESO FRHG107

Le territoire du SMEPS est situé partiellement sur la MESO FRHG107, soit la masse d'eau Éocène et craie du Vexin Français avec un contexte hydrogéologie sédimentaire.

L'état qualitatif 2019 de la masse d'eau souterraine est **BON** dans le SDAGE 2022-2027.

Communes du SMEPS concernées : Chavençon (masse d'eau exploitée au niveau du forage de Chavençon).

Échéance de retour au bon état : Néant (bon depuis 2015)

Mesures 2022-2027 : Ressource – Étude globale et schéma directeur

MESO FRHG301

Le territoire du SMEPS est situé partiellement sur la MESO FRHG301, soit la masse d'eau Pays de Bray avec un contexte hydrogéologie sédimentaire.

L'état qualitatif 2019 de la masse d'eau souterraine est **BON** dans le SDAGE 2022-2027.

Communes du SMEPS concernées : Les Hauts Talican, La Drenne, Le Coudray-sur-Thelle (masse d'eau non exploitée sur le territoire du SMEPS).

Échéance de retour au bon état : Néant (bon depuis 2015)

Mesures 2022-2027 : Néant

Sur la carte ci-dessous l'on peut également voir que notre territoire se situe également sur une Zone de Répartition des Eaux souterraines (ZRE) pour la nappe captive de l'Albien-Néocomien et du Cénomaniens. Cependant cette nappe n'est pas exploitée à l'heure actuelle par nos captages d'eau potable.

La carte de retour au bon état quantitatif pour les masses d'eaux souterraines est détaillée dans l'une des pages ci-dessous pour l'ensemble du bassin Seine Normandie.

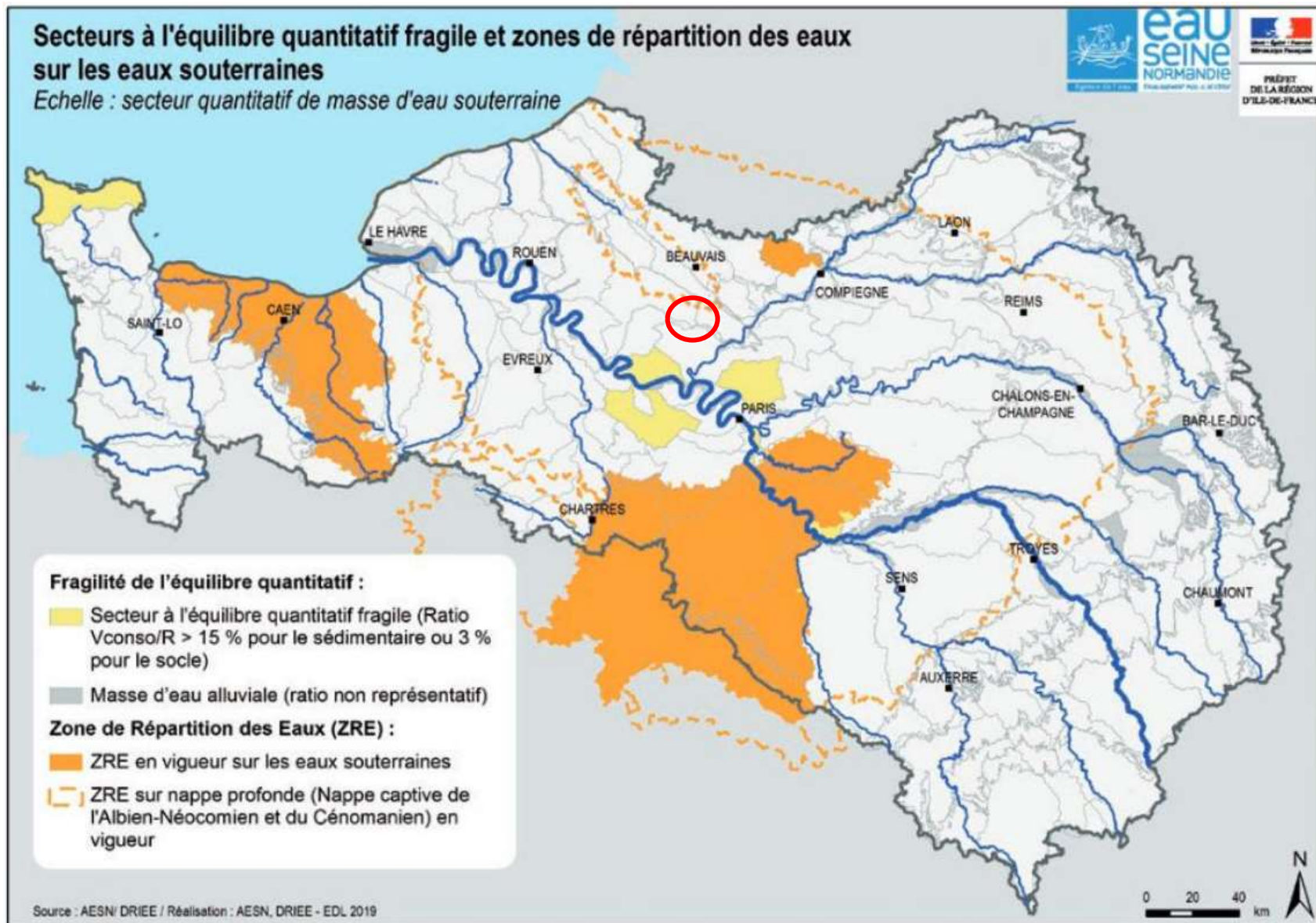


Figure 14 : Carte des secteurs à l'équilibre fragile au niveau des masses d'eau souterraines (source SDAGE 2022-2027 AESN)

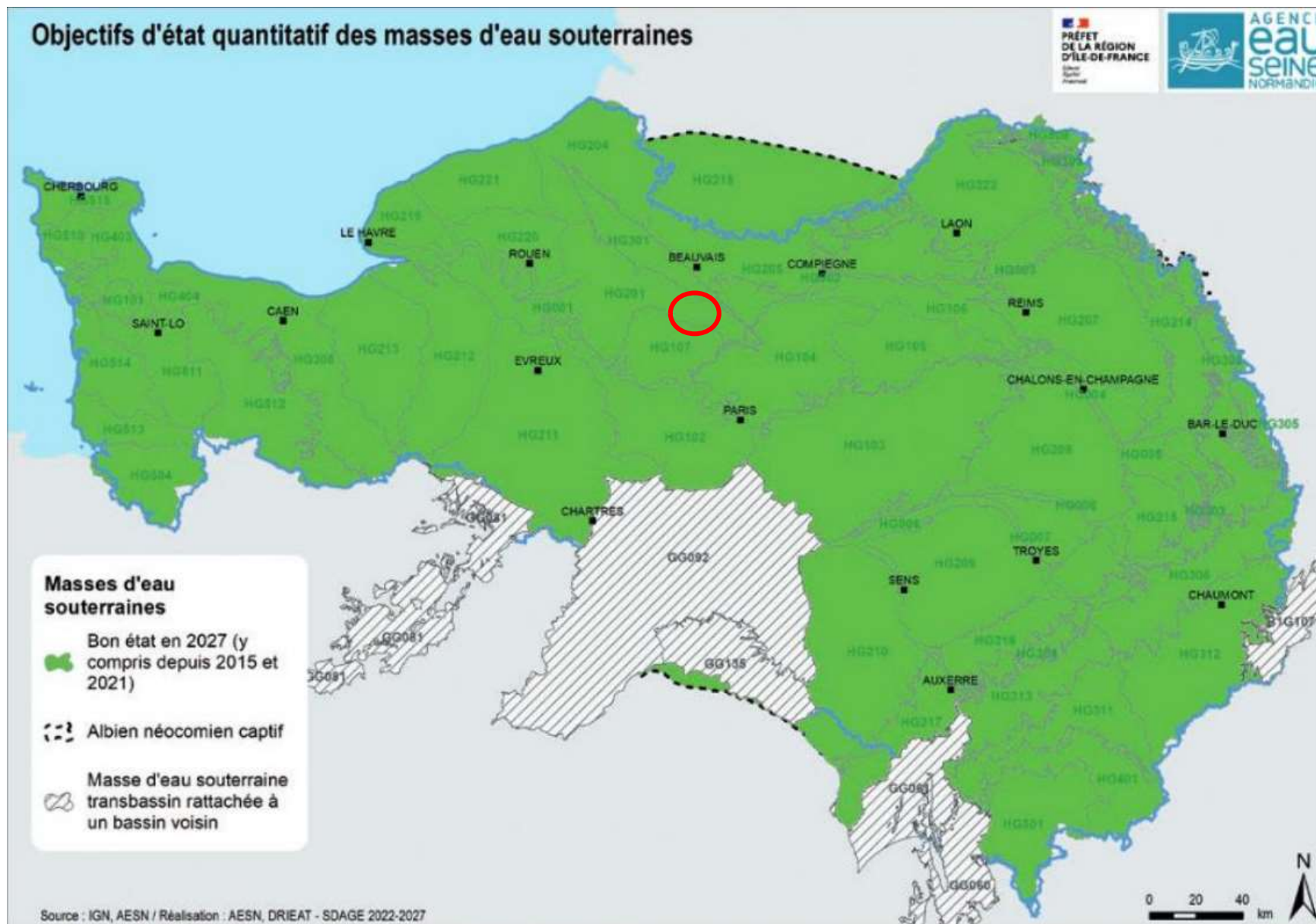


Figure 15 : Carte représentant l'objectif 2027 d'état quantitatif des masses d'eau souterraines (source SDAGE 2022-2027 AESN)

- **Par Unité Hydrographique**

UH Oise-Esches

Le territoire du SMEPS est situé majoritairement sur l'unité hydrographiques Oise-Esches, plutôt la partie Est du territoire.

Sur la carte ci-dessous, un secteur apparaît en **SECTEUR À L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF FRAGILE (SEQF)**, il s'agit de l'unité hydrographique Oise-Esches (entouré en rouge).

Les communes du SMEPS concernées par cette unité hydrographique sont :

- La Drenne, Le Coudray sur Thelle, Laboissière en Thelle, Mortefontaine en Thelle, Andeville (UGE de Laboissière en Thelle : UDI du Coudray sur Thelle et d'Andeville) ;
- Corbeil-Cerf, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouwillers, Villeneuve les Sablons (UGE de Saint-Crépin Ibouwillers : UDI de Corbeil-Cerf et de Lormaison) ;
- Amblainville, Méru, Esches, Bornel et Belle-Église (UGE de Méru-Vallée d'Esches : UDI de Méru-Amblainville et de Vallée d'Esches).

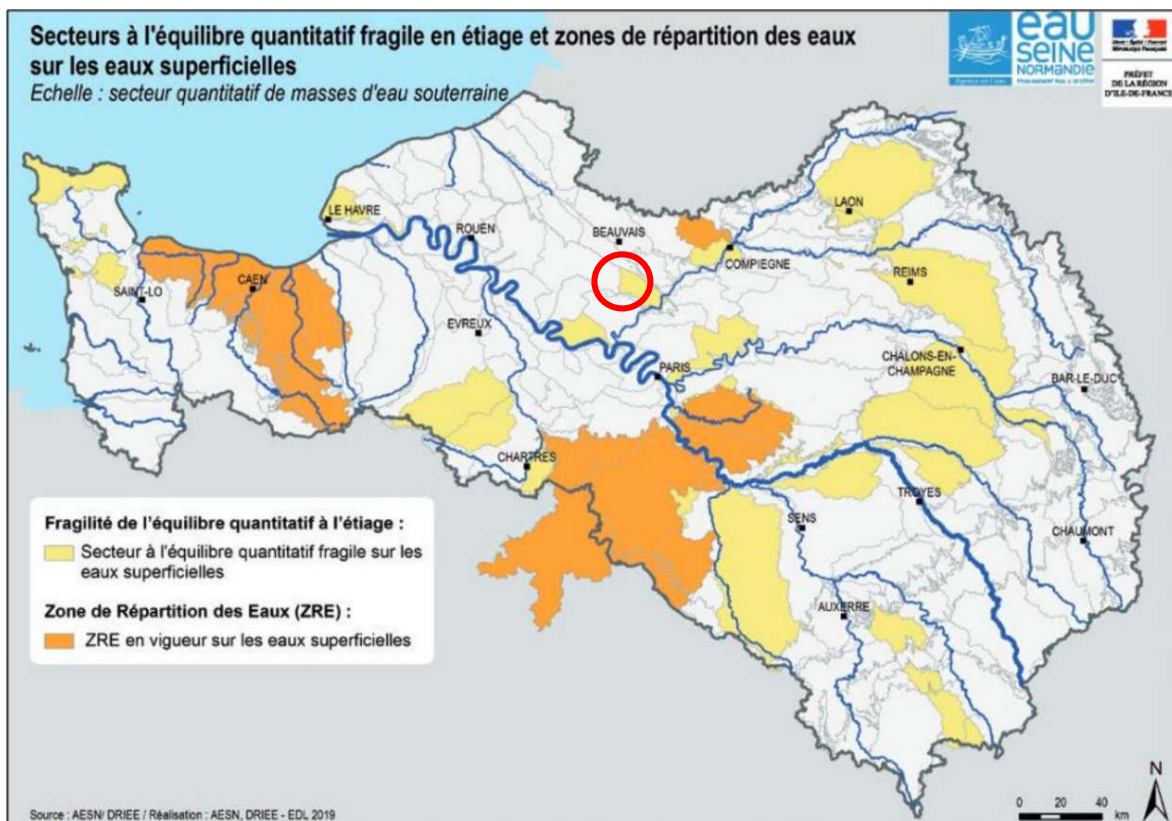


Figure 16 : Carte des secteurs à l'équilibre fragile au niveau des masses d'eau superficielles (source SDAGE 2022-2027 AESN)

Cette UH a fait l'objet de restrictions dans le cadre des « arrêtés sécheresses » de 2022 et 2023¹. Les plus sévères sécheresses ont été rencontrées en 2022 et 2023. Celle de 2023 a été particulièrement longue et sévère (plus de 7 mois).

Tableau 1 - Historique des classements de l'UH Oise dans les arrêtés sécheresse

	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée
2013	22/08 - 14/10 (2,7 mois)		
2017	10/08 - 31/10 (2,7 mois)		
2022	04/11 - 20/12 (1,5 mois)	12/08 - 03/11 (2,7 mois)	
2023		30/10 - 15/11 (0,5 mois)	22/03 - 29/10 (7 mois)

¹ Selon les données sécheresse VigiEau, données disponibles depuis 2012

UH Epte

La seconde moitié du territoire (partie Ouest) est concernée par l'unité hydrographique Epte.

Communes du SMEPS concernées : La Drenne, Les Hauts Talican, Beaumont les Nonains, Pouilly, Montchevreuil, Valdampierre, Saint-Crépin-Ibouillers, Villeneuve les Sablons, Amblainville et Ivry le Temple.

Cette unité hydrographique **N'EST PAS CONCERNÉE PAR UN CLASSEMENT SEQF / ZRE /ZSF**.

Cette UH est régulièrement concernée par un classement en « Vigilance » dans le cadre des arrêtés sécheresse². Elle a cependant atteint le seuil d'alerte lors de la sécheresse de 2023.

Tableau 2 - Historique des classements de l'UH Epte dans les arrêtés sécheresse

	Vigilance	Alerte
2012	02/05 - 13/08 (3 mois)	
2015	27/08 - 10/09 (0,5 mois)	
2017	07/07 - 31/10 (3,7 mois)	
2019	25/07 - 26/11 (4 mois)	
2020	20/08 - 20/09 (1 mois)	
2022	21/07 - 11/08 (0,7 mois)	
2023	05/10-15/11 (1,5 mois)	22/03 - 04/10 (6,5 mois)

UH Confluence-Oise

Une petite partie du territoire est concerné par l'unité hydrographique Confluence-Oise (partie Sud du territoire).

Communes du SMEPS concernées : Chavençon, Amblainville, Bornel et Belle-Église.

Cette unité hydrographique **N'EST PAS CONCERNÉE PAR UN CLASSEMENT SEQF / ZRE /ZSF**.

² Selon les données sécheresse VigiEau, données disponibles depuis 2012

Dans le cadre des arrêtés sécheresse, cette zone comprend également le bassin versant de la Viosne (pour sa partie située dans l'Oise)

- **Sur le territoire du SMEPS - Caractérisation de l'évolution des prélèvements**

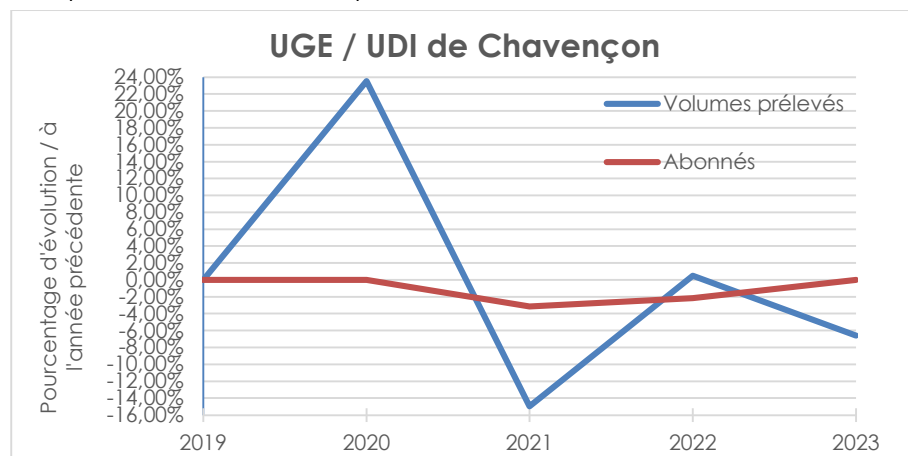
Ci-dessous un tableau reprenant l'évolution des prélèvements par captage et au global entre 2019 et 2023 :

Variation volumes prélevés (en m³)	Présence de sondes piézométriques avec mesure et enregistrement en continu	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Chavençon source	non	1 782	3 421	10 507	5 174	4 165	133,73%
Chavençon forage	non	9 331	10 309	1 168	6 556	6 789	-27,24%
UGE / UDI de Chavençon		11 113	13 730	11 675	11 730	10 954	-1,43%
Crèvecoeur	oui	141 237	137 637	145 536	118 504	101 634	-28,04%
Parfondeval	oui	127 721	144 249	132 779	147 573	124 476	-2,54%
Fond Blanc	oui	69 994	85 630	89 213	133 164	104 672	49,54%
UGE de Laboissière-en-Thelle = UDI d'Andeville + du Coudray sur Thelle		338 952	367 516	367 528	399 241	330 782	-2,41%
Esches	oui	402 573	282 311	373 903	387 857	430 249	5,67%
F1 / F2	oui	524 428	480 646	550 835	548 499	578 743	9,04%
Paradis	oui	-	-	-	-	-	0,00%
Vallée Mort d'Hommes	oui	408 742	493 137	459 259	484 450	499 042	22,09%
UGE de Méru-Vallée d'Esches = UDI de Méru-Amblainville+ de la Vallée d'Esches		1 335 743	1 256 094	1 383 997	1 420 806	1 508 034	12,90%
Ribeauville	oui	6 069	11 889	8 513	10 997	10 831	78,46%
Corbeil Cerf	oui	16 763	18 119	19 204	18 686	20 087	19,83%
Lardières	oui	181 986	185 147	185 589	196 240	199 463	9,60%
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers = UDI de Lormaison + de Corbeil-Cerf		204 818	215 155	213 306	225 923	230 381	12,48%
Fresneaux Montchevreuil	oui	163 738	169 339	154 692	181 693	167 965	2,58%
UGE / UDI des Sources du Montcel		163 738	169 339	154 692	181 693	167 965	2,58%
TOTAL SMEPS		2 054 364	2 021 834	2 131 198	2 239 393	2 248 116	9,43%

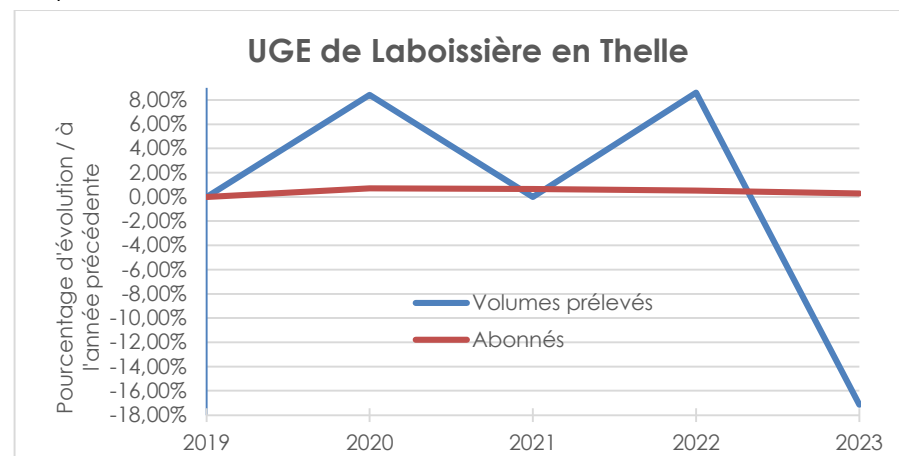
Explication des tendances observées :

- UGE Chavençon : la source avait été by-passée en 2019 pour des travaux sur le réservoir ;
- UGE Laboissière en Thelle : le captage de Fond Blanc étant moins impacté par les nitrates il a été progressivement plus sollicité tandis qu'on observe la tendance inverse sur Crèvecoeur (les eaux provenant de ces 2 forages se mélangent dans les réservoirs d'Andeville) ;
- UGE Méru-Vallée d'Esches : cette UGE accueillant 3 des communes urbaines ainsi qu'une zone d'activités économiques en développement, l'évolution économique et démographique ont fait augmenter les volumes prélevés depuis 2019 ;
- UGE Saint-Crépin-Ibouwillers : cette UGE accueillant deux zones d'activités économiques en développement, l'évolution économique a fait augmenter les volumes prélevés depuis 2019 ;
- UGE Sources du Montcel : l'augmentation des prélèvements s'explique par l'augmentation du nombre d'abonné entre 2019 et 2023.

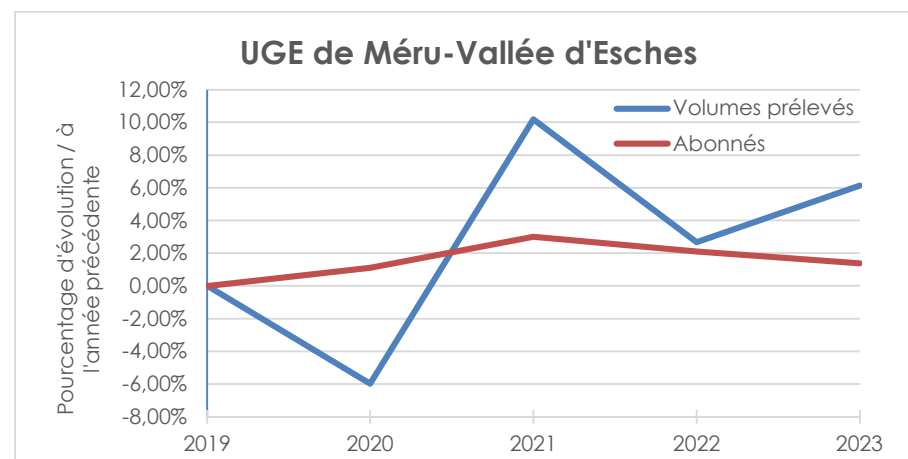
Comparaison des volumes prélevés avec la variation du nombre d'abonnés par UGE :



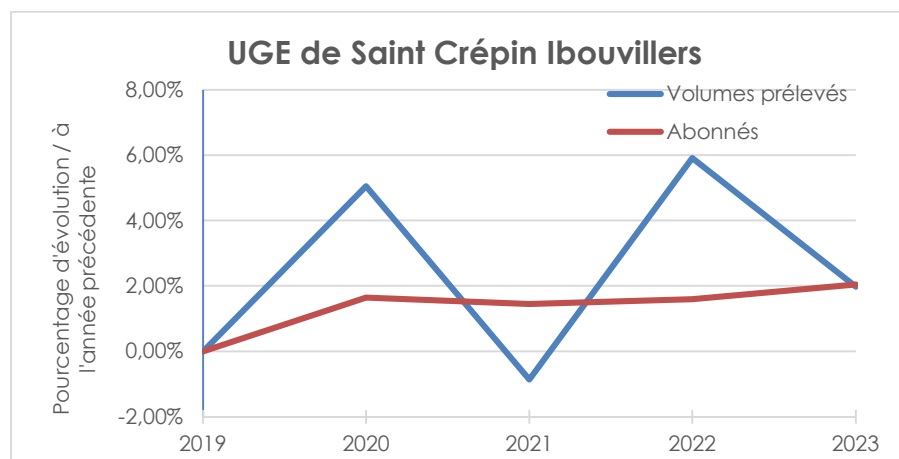
Les volumes prélevés semblent corrélés au nombre d'abonnés (sauf sur la dernière année). Il faudra sûrement se pencher sur des actions concernant les consommations des abonnés.



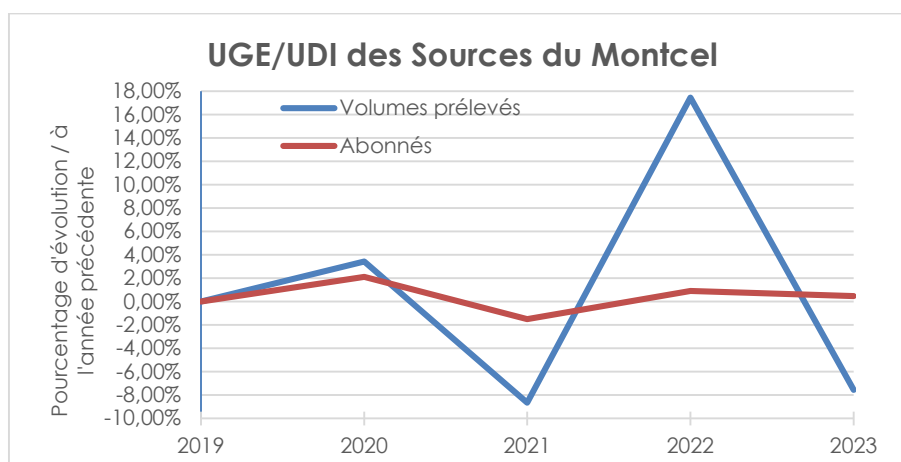
Les volumes prélevés ne semblent pas corrélés au nombre d'abonnés. La principale action à réaliser ne sera peut-être pas auprès des abonnés



Les volumes prélevés ne semblent pas corrélés au nombre d'abonnés. La principale action à réaliser ne sera peut-être pas auprès des abonnés



Les volumes prélevés semblent corrélés au nombre d'abonnés. Il faudra sûrement se pencher principalement sur des actions concernant les consommations des abonnés.



Les volumes prélevés semblent corrélés au nombre d'abonnés. Il faudra sûrement se pencher principalement sur des actions concernant les consommations des abonnés (même si ceux-ci semblent avoir commencé à faire des efforts sur la dernière année).

- **Sur le territoire du SMEPS - Caractérisation de l'évolution des rendements**

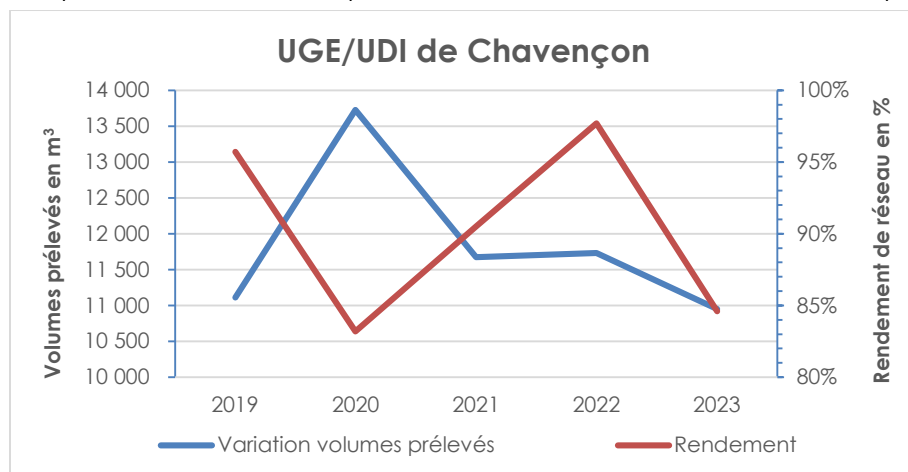
Ci-dessous un tableau reprenant l'évolution des rendements par UGE et au global entre 2019 et 2023 :

Rendement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
UGE / UDI Chavençon	95,71%	83,19%	90,52%	97,70%	84,59%	-11,62%
UGE Laboissière en Thelle	81,60%	82,30%	80,60%	74,70%	90,80%	11,27%
UGE Méru-Vallée d'Esches	75,76%	75,38%	77,37%	78,81%	76,83%	1,42%
UGE Saint-Crépin-Ibouwillers	87,30%	87,00%	84,30%	85,60%	85,60%	-1,95%
UGE / UDI Sources du Montcel	80,60%	76,70%	86,00%	73,60%	87,84%	8,98%
UDI Ivry le Temple	97,31%	92,20%	102,30%	80,57%	84,89%	-12,76%
TOTAL SMEPS	78,00%	76,09%	79,57%	78,49%	79,94%	2,50%

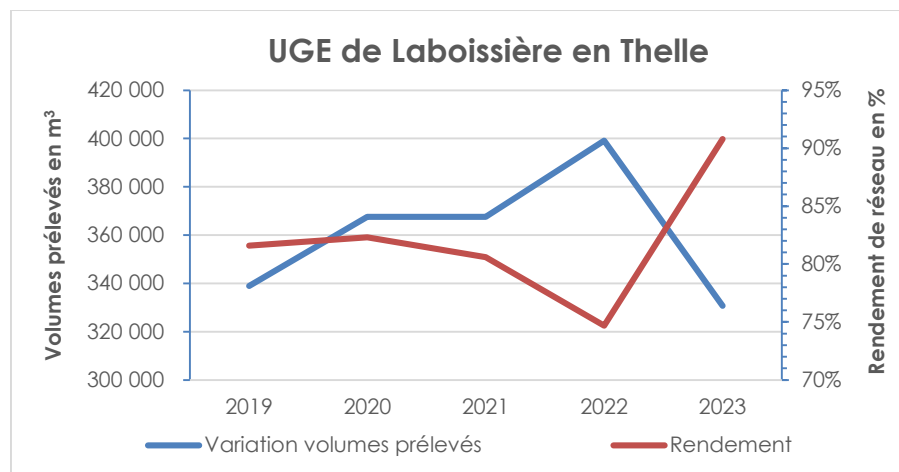
Explication des tendances observées :

- UGE Chavençon : petit réseau sur lequel une casse fait varier très rapidement le rendement ;
- UGE Laboissière en Thelle : effort conséquent de renouvellement de réseaux réalisé sur cette UGE (6,31 km /taux de renouvellement de 2,03% + sectorisation) ;
- UGE Méru-Vallée d'Esches : de nombreux investissements ont été réalisés sur ce secteur (sectorisation, prélocalisateurs acoustiques, télérelève, 4,15 km renouvelés), qui reste complexe car urbain et avec plusieurs zones d'activités ;
- UGE Saint-Crépin-Ibouwillers : réseaux plutôt récent (76% du réseau à moins de 50 ans) mais 20% de celui-ci est du PVC or la littérature montre que ce sont les matériaux qui ont la moins bonne durée de vie (38 ans) ;
- UGE Sources du Montcel : pas de raison particulière à l'augmentation de rendement ;
- UGE Ivry le Temple : il y a eu des problèmes de métrologie au niveau du compteur d'achat d'eau sur cette UGE qui achète toute son eau au SIAEP de Fresnes l'Éguillon (les données jusqu'à 2021 ne sont donc pas fiables)

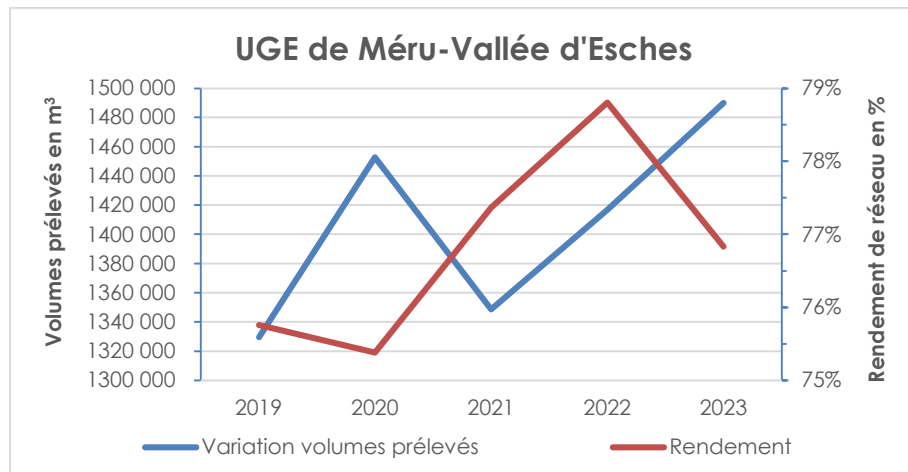
Comparaison des volumes prélevés avec la variation du rendement par UGE :



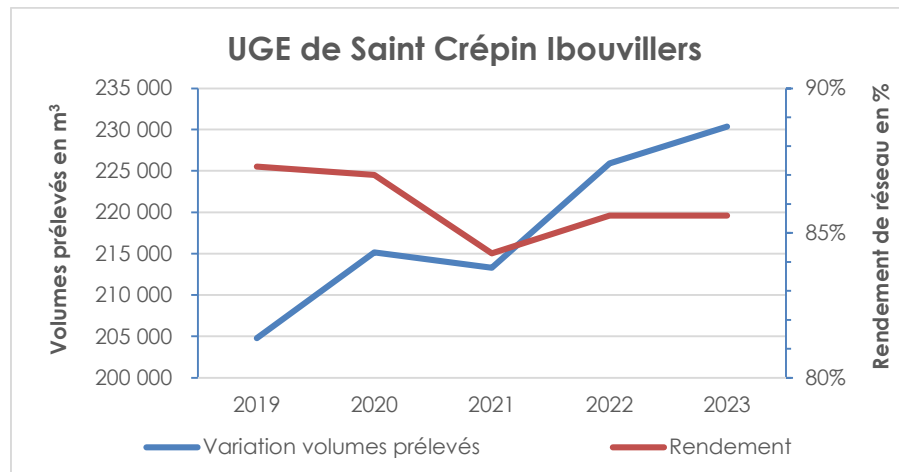
Sur le graphique ci-dessus on peut voir une bonne correspondance entre les rendements et les volumes prélevés (sur les 3 premières années) faisant penser que sur cette UGE il pourrait être intéressant de travailler en partie sur l'amélioration du rendement de réseau.



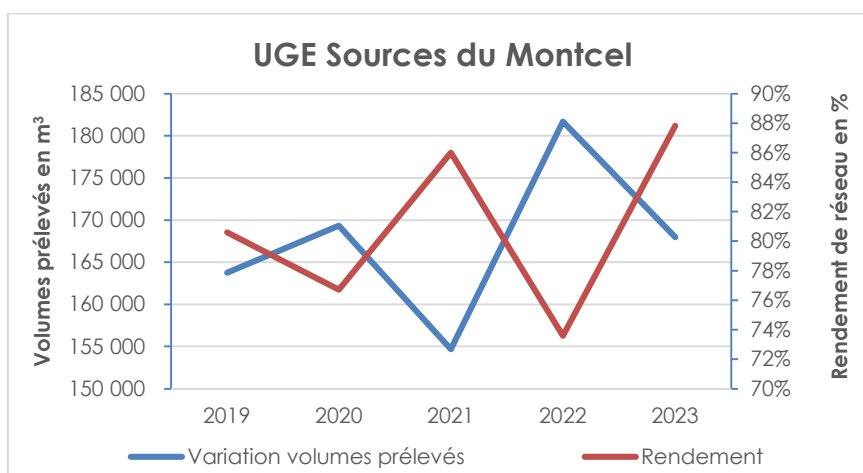
Sur le graphique ci-dessus on peut voir une bonne correspondance entre les rendements et les volumes prélevés (sur les 2 dernières années) faisant penser que sur cette UGE il pourrait être intéressant de travailler en partie sur l'amélioration du rendement de réseau.



Correspondance moins nette sur le graphique ci-dessus entre volumes prélevés et rendement de réseau.



Correspondance moins nette sur le graphique ci-dessus entre volumes prélevés et rendement de réseau.



Sur le graphique ci-dessus on peut voir une bonne correspondance entre les rendements et les volumes prélevés faisant penser que sur cette UGE il serait intéressant de travailler surtout sur l'amélioration du rendement de réseau.

Objectifs de rendement prévus au contrat de concession du SMEPS :

Dans le contrat de concession signé avec Suez (en avril 2024 et construit au préalable en janvier 2023, donc avant les objectifs du plan eau), il est prévu des objectifs de rendement à l'horizon 2030 qui sont les suivants :

Rendement	2019	2020	2021	2022	2023	2030	Variation
UGE / UDI Chavençon	95,71%	83,19%	90,52%	97,70%	84,59%	85,30%	-10,88%
UGE Laboissière en Thelle	81,60%	82,30%	80,60%	74,70%	90,80%	81,10%	-0,61%
UGE Méru-Vallée d'Esches	75,76%	75,38%	77,37%	78,81%	76,83%	78,30%	3,35%
UGE Saint-Crépin-Ibouwillers	87,30%	87,00%	84,30%	85,60%	85,60%	82,10%	-5,96%
UGE / UDI Sources du Montcel	80,60%	76,70%	86,00%	73,60%	87,84%	81,20%	0,74%
UDI Ivry le Temple	97,31%	92,20%	102,30%	80,57%	84,89%	81,20%	-16,56%
TOTAL SMEPS	78,00%	76,09%	79,57%	78,49%	79,94%		

Ces objectifs seraient traduits en volume prélevé par les variations ci-dessous :

Volumes prélevés (en m³) – Scénario contrat de DSP	2019	2020	2021	2022	2023	2030	Variation
UGE / UDI de Chavençon	11 113	13 730	11 675	11 730	10 954	11 181	0,61%
UGE de Laboissière-en-Thelle	338 952	367 516	367 528	399 241	330 782	339 335	0,11%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	1 335 743	1 256 094	1 383 997	1 420 806	1 508 034	1 324 251	-0,86%
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	204 818	215 155	213 306	225 923	230 381	206 371	0,76%
UGE / UDI des Sources du Montcel	163 738	169 339	154 692	181 693	167 965	163 502	-0,14%
TOTAL SMEPS	2 054 364	2 021 834	2 131 198	2 239 393	2 248 116	2 038 635	-0,47%

Il est donc important de relever que ce n'est pas avec ces objectifs de rendement que nous arriverons à réduire les prélèvements sur la ressource de 14%. Il faudra donc produire plus d'effort que ce qui est prévu dans le contrat de DSP.

- **Sur le territoire du SMEPS - Caractérisation des volumes consommés par les gros consommateurs**

Vous trouverez ci-dessous des tableaux reprenant l'évolution des volumes consommés (en m³) par les gros consommateurs par UGE entre 2019 et 2023 :

UGE de Méru-Vallée d'Esches

Nom	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
De plus de 6 000 m³							
Bailleur	ROCADE DES ACACIAS	MÉRU	15 553	15 037	14 907	14 490	15 821
Bailleur	AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918	MÉRU	10 372	14 688	13 739	14 763	11 965
Entreprise	RUE NATIONALE	BELLE-ÉGLISE	8 922	9 794	4 007	9 404	11 865
Bailleur	RUE DE GOURNAY	MÉRU	7 375	8 488	7 837	7 321	11 554
Collectivité	ALLÉE PABLO NÉRUDA	MÉRU	16 632	19 093	14 945	23 488	10 720
Entreprise	RUE DE L ARGILIÈRE	ESCHES	2 834	1 287	12 496	6 547	10 229
Entreprise	RUE LOUIS DENOUAL	BORNEL					8 821
Bailleur	RUE MARCEL COQUET	MÉRU			4 912	10 150	7 960
Entreprise	SAINTE MARIE THÉRÉSA	AMBLAINVILLE		11 901	140	120	7 209
Entreprise	RUE LOUIS DENOUAL	BORNEL			98	77	6 784
Entreprise	RUE AUGUSTE RENOIR	MÉRU	3 797	4 448	6 294	7 163	6 711
Bailleur	RUE PIERRE BROSSOLETTE	MÉRU	6 478	7 224	6 589	7 100	6 173
Entreprise	RUE LOUIS DENOUAL	BORNEL				1 890	6 013
De 3 000 m³ à 6 000 m³							
Service public	AVENUE VICTOR HUGO	MÉRU	9 091	7 700	72	2 761	5 988
Bailleur	MAIL JEAN BAPTISTE CHARCOT	MÉRU			32	9	5 695
Bailleur	ALLÉE PABLO NÉRUDA	MÉRU	5 810	6 229	6 709	6 985	5 420
Entreprise	RUE DU MÉNILLET	BORNEL	2 233	1 240	2 855	1 539	4 899
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE		2 377	4 081	5 307	4 768
Collectivité	RUE MAURICE CÉSAR	MÉRU	2 088	5 736	-434	6 172	4 512
Entreprise	RUE DU 11 MAI 1967	MÉRU	6 800	3 110	3 710	4 160	3 954
Service public	RUE DU 8 MAI 1945	MÉRU	4 911	4 056	3 053	3 847	3 829
Entreprise	BOULEVARD DE L'ESCHES	MÉRU		3 104	6 437	5 029	3 473
Bailleur	ROUTE DE CHAMBLY	MÉRU	2 539	3 313	4 244	3 484	3 369
Entreprise	CHATEAU DE SAINT JUST	BELLE-ÉGLISE			4 445	617	3 275
Entreprise	RUE DE LONDRES	AMBLAINVILLE			-21	196	3 171
Collectivité	RUE MAURICE CÉSAR	MÉRU	3 260	2 759	2 340	5 885	3 094
Entreprise	RUE DU CHATEAU	AMBLAINVILLE			3 485	143	3 007
De 1 000 m³ à 3 000 m³							
Collectivité	RUE VAILLANT RADIOLOGUE	MÉRU	3 978	4 263	2 595	3 271	2 928
Entreprise	ALLÉE LOUIS LUMIÈRE	MÉRU			451	873	2 814
Service public	RUE ARISTIDE BRIAND	MÉRU	3 128	3 340	2 576	2 478	2 593
Agriculteur	RUE DE LIÉCOURT	ESCHES	1 382	3 659			2 433
Bailleur	RUE DE LA MARE AUX LOUPS	MÉRU	2 195	2 166	6 591	11 903	2 431
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE		1 832	2 464	2 077	2 334
Particulier	RUE PASTEUR	BORNEL			76	75	2 241
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE			3 253	2 576	2 233
Entreprise	RUE ÉMILE ZOLA	MÉRU	2 392	2 366	2 474	2 569	2 208
Entreprise	PÉAGE AMBLAINVILLE	ESCHES			579	1 349	2 202
Entreprise	RUE MARIE CURIE	BORNEL				945	2 185
Entreprise	RUE ÉMILE LOUYOT	BORNEL	1 435	1 212	2 069	2 273	2 095
Collectivité	RUE JULES FERRY	MÉRU	2 245	2 444	2 478		2 093
Bailleur	RUE VOLTAIRE	MÉRU	1 379	1 444	1 456	2 370	2 080
Collectivité	RUE ARISTIDE BRIAND	MÉRU					1 928
Bailleur	RÉSIDENCE LA PEUPLERAIE	BORNEL			1 285	1 033	1 880
Bailleur	RUE ARISTIDE BRIAND	MÉRU		6 023	498	-689	1 821
Entreprise	ROUTE DE CHAMBLY	MÉRU	3 020	3 457	1 188	4 974	1 819
Collectivité	ALLÉE LOUISE MICHEL	MÉRU	1 772	1 170	2 078	2 245	1 773
Entreprise	RUE ARISTIDE BRIAND	MÉRU	1 645	1 258	1 443	1 876	1 617
Entreprise	RUE DU MÉNILLET	BORNEL	1 998	1 032	1 941	1 920	1 602

Nom	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
Particulier	RUE CHARLES BOUDEVILLE	MÉRU			79	379	1 602
Bailleur	RUE MARIE VAUX	MÉRU		1 959	1 974	1 943	1 560
Bailleur	RUE DE LA MARE AUX LOUPS	MÉRU	1 301	1 357	1 513	1 639	1 548
Bailleur	RUE VOLTAIRE	MÉRU	1 053	1 260	922	2 072	1 533
Collectivité	RUE DU 8 MAI 1945	MÉRU	1 421	1 332	1 707	1 863	1 503
Collectivité	RUE DU 11 NOVEMBRE	BORNEL	1 904	1 904	1 818	864	1 437
Entreprise	LE BOURG	BORNEL	1 752	1 444	1 356	1 350	1 434
Bailleur	RUE VOLTAIRE	MÉRU	1 066	1 374	1 465	2 028	1 419
Collectivité	RUE ROGER SALENGRO	MÉRU	1 979		977	979	1 403
Bailleur	RUE DU DOCTEUR GRAILLON	MÉRU	1 795	1 633	1 523	1 661	1 399
Entreprise	RUE PASTEUR	MÉRU	1 233	1 464	1 531	1 554	1 355
Entreprise	RUE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE	MÉRU	1 290	1 382	498	1 616	1 344
Bailleur	RUE MIMAUT	MÉRU	1 758	1 704	1 532	1 903	1 262
Bailleur	RUE DE LA MARE AUX LOUPS	MÉRU	1 137	1 339	1 228	1 271	1 234
Entreprise	ROUTE DE CHAMBLY	MÉRU	1 188		1 068	1 325	1 192
Entreprise	RUE DE LA GARE	ESCHES		2 467	2 344	1 565	1 178
Bailleur	RUE DE LA MARE AUX LOUPS	MÉRU	1 165	1 069	1 228	1 271	1 234
Bailleur	RUE DE LA MARE AUX LOUPS	MÉRU	1 165	1 069	1 314	1 383	1 107
Entreprise	RUE ARISTIDE BRIAND	MÉRU	1 428	1 054	1 000	1 685	1 063
Bailleur	RUE DU DOCTEUR GRAILLON	MÉRU	1 353	1 257	1 193	1 311	1 080
Bailleur	RUE VOLTAIRE	MÉRU	1 733	1 648	1 856	3 371	1 062
Particulier	CLOS DE L'ORANGERIE	BORNEL					1 048
Entreprise	ROUTE DE PONTOISE	MÉRU	1 276		1 719	1 464	1 037
Entreprise	RUE ARISTIDE BRIAND	MÉRU	1 255	1 171	1 054	1 194	1 026
Collectivité	RUE DU 11 NOVEMBRE	BORNEL	1 220	1 470	1 003	841	1 017
Entreprise	RUE MARCEL COQUET	MÉRU	1 290	5 524	2 045	1 069	1 001
Bailleur	RUE DE LA MARE AUX LOUPS	MÉRU	1 065	2 768	1 171	1 556	987
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE			709	2 473	978
Bailleur	RUE LOUIS BLOQUET	MÉRU	1 440	1 313	1 203	1 290	953
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE			1 414	35 613	913
Bailleur	RUE VOLTAIRE	MÉRU	1 012	1 162	1 355	948	839
Bailleur	RUE ANATOLE FRANCE	MÉRU	2 050	1 391	1 281	1 594	796
Entreprise	ALLÉE LOUIS LUMIÈRE	MÉRU	1 477	1 529	781	941	787
Bailleur	RUE GAMBETTA	BORNEL	1 249		573	1 410	765
Entreprise	RUE PAUL VAILLANT COUTURIER	MÉRU	1 100	1 113	917	862	747
Entreprise	RUE ÉMILE ZOLA	MÉRU	1 385	1 164	973	940	721
Collectivité	RUE DU 11 NOVEMBRE	BORNEL			1 080	885	713
Entreprise	RUE CHARLES BOUDEVILLE	MÉRU	2 436	1 362	1 353	1 470	677
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE			1 403	718	666
Bailleur	RÉSIDENCE LA PEUPLERAIE	BORNEL			1 241	548	587
Bailleur	RUE DE L'ÉGLISE	AMBLAINVILLE			2 461	1 203	572
Entreprise	AVENUE DE BRUXELLES	AMBLAINVILLE			1 952	1 926	428
Agriculteur	RUE DE LIÉCOURT	ESCHES	1 475	1 441	1 446	1 229	275
Particulier	CHEMIN DE LA POMPE	BORNEL			1 728	996	116
Agriculteur	RUE DE LIÉCOURT	ESCHES	1 698	1 770	1 783	1 177	4
Bailleur	RUE PASTEUR	BORNEL	3 526		1 097	275	
Entreprise	RUE ÉMILE ZOLA	MÉRU	12 192	8 341			
Particulier	RUE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE	MÉRU	1 133	1 354			

Explications :

Sur cette UGE la télérelève est en place depuis 2016, vous pouvez donc voir ici que contrairement aux autres UGE on ne voit presque pas apparaître d'abonnés domestiques dans les gros consommateurs. Il faudra donc concentrer nos efforts sur la réduction des consommations des industriels et des collectivités.

UGE / UDI des Sources du Montcel

Nom	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
De 1 000 m³ à 3 000 m³							
Agriculteur	RUE DES ORMES	MONTCHEVREUIL			1 771	998	2 165
Particulier	RUE DES GLYCINES	VALDAMPIERRE			202	54	1 033
Agriculteur	RUE DE LA NEUVILLE GARNIER	LES HAUTS TALICAN			765	423	1 001
Particulier	RUE DE GOURNAY	ST CRÉPIN IBOUVILLERS			1 021	725	543
Particulier	RUE DE LA NEUVILLE GARNIER	LES HAUTS TALICAN			1 400	274	364
Syndic de copropriété	RUE DE BLEQUENCOURT	POUILLY		1 240	477	979	89

Explications :

Ces « gros » consommateurs sont plutôt des exploitations agricoles ou des particuliers (pas de télérelève sur le secteur).

UDI d'Ivry le Temple

Nom	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
De 1 000 m³ à 3 000 m³							
Entreprise	RUE DE TREIGNY	IVRY LE TEMPLE			864	912	1 050
Collectivité	RUE DE L'ÉGLISE	IVRY LE TEMPLE		1 085	22	0	1

Explications :

L'un des « gros » consommateur est une entreprise (la commune ayant rapidement géré son problème de fuite dans son local).

UGE de Laboissière en Thelle

Nom	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
De plus de 6 000 m³							
Particulier	RUE DE PARFONDEVAL	LE DÉLUGE					12 661
Entreprise	RUE DE MÉRU	LABOISSIÈRE-EN-THELLE	4 987	8 239	5 628	8 593	8 469
De 3 000 m³ à 6 000 m³							
Entreprise	ROUTE NATIONALE 1	MORTEFONTAIN E EN THELLE					3 248
Particulier	RUE DU PUIITS	LE COUDRAY-SUR-THELLE					3 188
De 1 000 m³ à 3 000 m³							
Entreprise	ROUTE DE NOAILLES	ANDEVILLE	338	2 170	2 205	2 290	2 608
Entreprise	ROUTE NATIONALE 1	MORTEFONTAIN E EN THELLE					1 670
Agriculteur	ROUTE DE LA NEUVILLE	LA NEUVILLE-D'AUMONT	2 242	2 865	3 165	1 631	1 631
Particulier	RUE DU BOIS EN VAL	MORTEFONTAIN E EN THELLE					1 348
Entreprise	RUE DE LA VALLÉE	MORTEFONTAIN E EN THELLE					1 333
Particulier	RUE PRINCIPALE	LE COUDRAY-SUR-THELLE					1 215

Nom	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
Particulier	RUE DE NOË	LE COUDRAY-SUR-THELLE					1 093
Particulier	RUE DE LA ROUVRAYE	ANDEVILLE					1 073
Agriculteur	ROUTE DU DÉLUGE	RESSONS-L'ABBAYE	1 129	1 940	2 031	1 011	1 011
Agriculteur	RUE DE CORBEIL CERF	LABOISSIÈRE-EN-THELLE					1 000

Explications :

Ces « gros » consommateurs sont des exploitations agricoles, des industriels ou des particuliers (pas de télérelève sur le secteur).

UGE de Saint Crépin Ibouvillers

Type	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
De plus de 6 000 m³							
Entreprise	RUE DES ÉCOLES	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS	4 504	4 798	4 806	4 962	9 732
Entreprise	MARIVault	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS	14 602	6 025	6 801	15 243	7 500
Entreprise	RUE D'IVRY	VILLENEUVE-LES-SABLONS					6 355
Particulier	RUE EUGÈNE MERLIN	LORMAISON					6 272
De 3 000 m³ à 6 000 m³							
Agriculteur	CH. REINE BLANCHE	CORBEIL-CERF					5 526
Entreprise	Z.I.LA REINE BLANCHE	LORMAISON	1 351	1 850	956	1 579	5 116
Particulier	RUE GASTON HÉBERT	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					5 082
Entreprise	RUE D'IVRY	VILLENEUVE-LES-SABLONS					3 526
Entreprise	RUE DE L'EUROPE	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					3 058
De 1 000 m³ à 3 000 m³							
Entreprise	RUE MARIVault	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					2 666
Particulier	RUE GLORIETTE	VILLENEUVE-LES-SABLONS					2 450
Collectivité	RUE DE GOURNAY	LORMAISON					1 860
Entreprise	RUE GASTON HEBERT	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 694
Collectivité	RUE BOILEAU	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 648
Service public	RUE DE L'EUROPE	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 576
Entreprise	RUE DES SABLONS	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 512
Entreprise	Z.I.LA REINE BLANCHE	LORMAISON					1 478
Particulier	RUE DU DÉLUGE	CORBEIL-CERF					1 424
Particulier	RUE DE TROCA	LORMAISON					1 296
Particulier	ALLÉE DE MARIVAUX	VILLENEUVE-LES-SABLONS					1 240
Particulier	PLACE DE L'ÉGLISE	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 230
Particulier	RUE MACASSAR	LORMAISON					1 115
	RUE DE GOURNAY	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 114
Agriculteur	RUE BASSE	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 106
Agriculteur	RUE DE L'EUROPE	SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLIERS					1 078

Type	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
Particulier	RUE DE GOURNAY	LORMAISON					1 038
Agriculteur	RUE DE MÉRU	CORBEIL-CERF					1 024

Explications :

Ces « gros » consommateurs sont des exploitations agricoles, des industriels ou des particuliers (pas de télérelève sur le secteur).

UGE / UDI de Chavençon

Type	Rue	Commune	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023
De 1 000 m³ à 3 000 m³							
Agriculteur	RUE DE LA HARPE	CHAVENÇON	1 651	1 237	1 091	986	896
Agriculteur	RUE AUX VACHES	CHAVENÇON	703	585	535	1122	795

Explications :

Ces « gros » consommateurs sont des exploitations agricoles dont une faisant de l'élevage bovins.

- **Sur le territoire du SMEPS – Caractérisation de l'évolution des volumes comptabilisés**

Ci-dessous un tableau reprenant l'évolution des volumes comptabilisés par UGE et au global entre 2019 et 2023 :

Volumes comptabilisés (en m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
UGE / UDI Chavençon	10 486	11 422	10 538	11 430	9 236	-11,92%
UGE Laboissière en Thelle	273 288	299 196	293 119	295 111	297 330	8,80%
UGE Méru-Vallée d'Esches	963 143	1 027 490	1 017 796	1 079 908	1 041 819	8,17%
UGE Saint-Crépin-Ibouwillers	175 514	183 898	176 649	190 070	193 856	10,45%
UGE / UDI Sources du Montcel	129 284	128 826	131 967	132 600	145 403	12,47%
UDI Ivry le Temple	30 107	26 180	35 054	33 195	31 845	5,77%
TOTAL SMEPS	1 581 822	1 677 012	1 665 123	1 742 314	1 719 489	8,70%

Il est également intéressant de vérifier le ratio volumes comptabilisés par abonné repris dans le tableau ci-dessous :

Volumes comptabilisés (en m ³)	Moyenne nationale 2019	2019	2020	2021	2022	2023	Variation	Variation / moy. nat.
UGE / UDI Chavençon	119,65	109,23	118,98	113,31	125,60	101,49	-7,08%	-15,17%
UGE Laboissière en Thelle		94,60	102,82	100,07	100,24	100,72	6,48%	-15,82%
UGE Méru-Vallée d'Esches		118,82	125,36	120,56	125,28	119,21	0,33%	-0,36%
UGE Saint-Crépin-Ibouwillers		99,22	102,28	96,85	102,57	102,52	3,32%	-14,32%
UGE / UDI Sources du Montcel		98,39	96,00	99,82	99,40	108,51	10,29%	-9,31%
UDI Ivry le Temple		85,29	70,76	97,64	89,47	84,25	-1,22%	-29,59%
TOTAL SMEPS		100,92	102,70	104,71	107,10	102,78	1,84%	-14,10%

Grâce à la vérification du ratio volumes comptabilisés par abonné, il est possible de voir sur quelles UGE l'augmentation des volumes est réellement due aux habitudes de consommation des usagers et non à l'augmentation démographique. Les UGE sur lesquels il y aurait besoin de plus d'effort de communication et de changement des habitudes de consommation semblent donc être les UGE de Laboissière en Thelle et des Sources du Montcel (augmentations les plus importantes). Par ailleurs, l'UGE de Méru-Vallée d'Esches nécessite également un effort car elle

a le ratio de consommation le plus élevé du territoire.

De ce tableau il est également intéressant de voir que si les volumes comptabilisés 2023 de nos UGE sont comparés à ceux de la moyenne nationale 2019 (147 L / j / hab. avec 2,23 habitants par foyer, chiffres INSEE et SISPEA), les volumes comptabilisés 2023 ont déjà subi une baisse de 14% sur le territoire du SMEPS. Il reste cependant les UGE de Méru-Vallée d'Esches et des Sources du Montcel qui n'ont pas encore atteint cette baisse de 14%.

Cependant quand sont soustraient les gros consommateurs de ce ratio, comme dans le tableau ci-dessous, il est possible de voir que l'UGE de Méru-Vallée d'Esches n'a pas un si haut ratio.

Volumes comptabilisés (en m ³) hors gros conso.	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
UGE / UDI Chavençon	86,51	102,13	97,93	104,74	84,78	-2,01%
UGE Laboissière en Thelle	92,20	98,49	96,55	96,22	94,18	2,15%
UGE Méru-Vallée d'Esches	95,59	99,10	95,60	93,11	89,44	-6,44%
UGE Saint-Crépin-Ibouwillers	88,60	96,25	90,91	91,76	73,01	-17,60%
UGE / UDI Sources du Montcel	98,61	94,16	97,77	97,82	106,32	7,81%
UDI Ivry le Temple	85,77	68,19	95,71	87,49	81,90	-4,52%
TOTAL SMEPS	92,08	94,27	96,72	96,40	88,27	-3,23%

- **Sur le territoire du SMEPS - Conflit d'usage**

Le SMEPS a rencontré un problème de manque d'eau sur l'UDI de Lormaison (pendant une demi-journée) lorsque le captage d'EJ ne suffisait plus à refroidir leur production et qu'ils ont alors pris un énorme volume d'eau en peu de temps sur le réseau d'eau potable (qui n'est alimenté depuis 2018 que par le forage de Lardières, celui de Ribeuville étant à l'arrêt à cause des nitrates). Cela s'est passé lors de l'épisode de sécheresse de l'été 2023 (canicule, champs en feu...) et ce fut un épisode ponctuel (qui ne s'est jamais reproduit depuis).

Des procédures ont depuis été mise en place avec EJ, qui prévient le délégataire avant de prélever l'eau nécessaire sur le réseau d'eau potable. De plus, cela se fait de manière graduelle afin que le captage arrive à répondre à la demande.

- **Sur le territoire du SMEPS - Étude volumes prélevables**

Une étude sera réalisée à l'échelle du Département de l'Oise sur les volumes prélevables avec un outil de modélisation et le SMEPS participera à la réalisation de cette étude pour son territoire.

En parallèle, dans son contrat de DSP le SMEPS a prévu de mettre en place sur l'ensemble de ces forages un outil de suivi en continu de leur productivité afin de connaître leur état :

« Pour disposer d'un état des lieux en temps réel des forages, SUEZ a développé un outil spécifique, AQUADVANCED® Well-Watch, permettant de suivre en continu la productivité des forages, les rendements des pompes et l'état de la ressource. »

3. LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

3.1. VOLET QUALITATIF

- **Rappel de la réglementation**

Les valeurs présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique, modifié par arrêté du 30 décembre 2022 :

	Dans les eaux brutes	Dans les eaux distribuées
Limites réglementaires – pesticides		
Par substance et par métabolite pertinent	2 µg/L	0,10 µg/L (sauf aldrine, dieldrine, heptachlore et heptachlorépoxyde : 0,03 µg/L)
Par métabolite non pertinent	0,09 µg/L	
Par sommes des pesticides individuels quantifiés	5 µg/L	0,50 µg/L
Limites réglementaires – nitrates		
Eaux souterraines	100 mg/L	50 mg/L
Eaux superficielles	50 mg/L	
Limites réglementaires – PFAS		
Somme des 20 PFAS (dont le PFOA)	2 µg/L	0,10 µg/L
Limites réglementaires – OHV		
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	-	10 µg/L
Chlorure de vinyle	-	0,50 µg/L

Au-delà de ces paramètres réglementaires, le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 évalue la qualité des eaux souterraines selon un seuil de risque et les tendances d'évolution des taux :

« Pour un polluant donné, on considère qu'une tendance est significativement à la hausse si la projection de cette tendance à l'horizon 2027 dépasse le seuil de risque associé au polluant. Ce seuil de risque est égal à :

- 75 % de la norme ou de la valeur seuil définie pour les macropolluants à l'exception du paramètre nitrates ;
- 40 mg/L pour le paramètre nitrates (cohérence avec la Directive Nitrates) ;
- la norme ou la valeur seuil définie pour les micropolluants. ».

Autrefois, un seuil de vigilance était également considéré. Celui-ci correspondait à 50 % de la norme.

- **Objectifs définis par le SMEPS**

Pour les captages dépassant les limites réglementaires de qualité nitrates

Cette catégorie concerne le captage de Ribeuville, dont les taux de nitrates, de déséthylatrazine et de métabolites de la chloridazone sont supérieurs aux limites réglementaires dans les EDCH. Les taux d'atrazine sont également régulièrement supérieurs aux normes. Ce captage est à l'arrêt, en attendant la réalisation d'une étude de qualité sur l'ensemble du territoire du SMEPS (permettant d'optimiser la nécessaire mise en place de traitements).

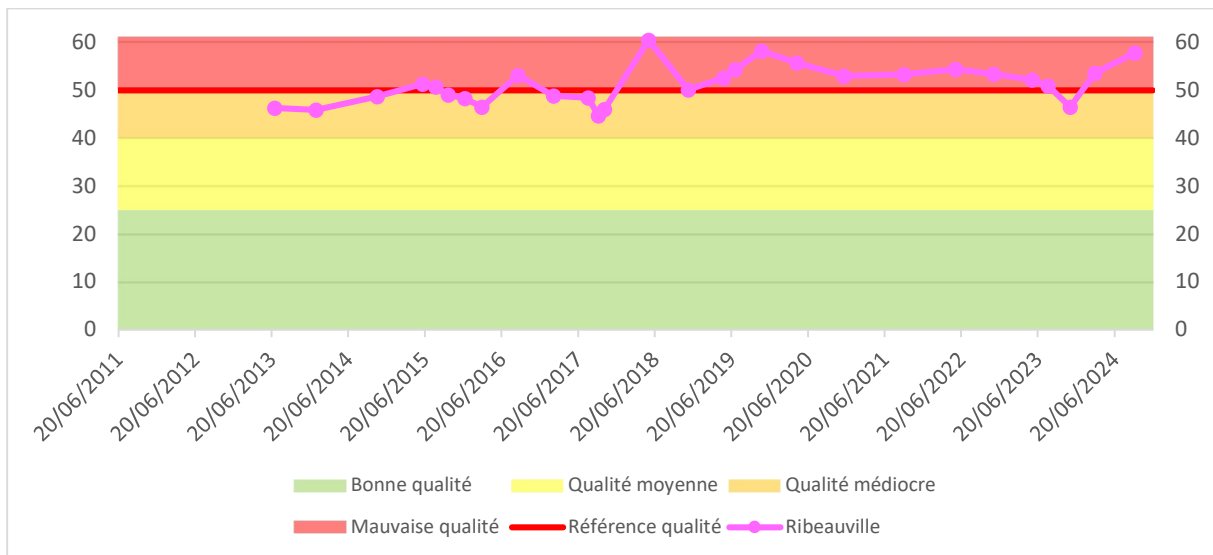


Figure 17 - Evolution du taux de nitrates des captages dépassant les limites réglementaires de qualité

Pour ce captage, le plan d'action BAC devra permettre de revenir à long terme (10 ans) sous les normes AEP et à court terme (2030) de stabiliser les valeurs actuelles. L'atteinte de cet objectif sera regardée au travers de la moyenne annuelle des valeurs/du nombre de dépassements par paramètre, sur la base des analyses réalisées par l'ARS et le délégataire. Cette méthode sera également utilisée pour les catégories suivantes.

Cette objectif qualité au captage (inférieur à 50 mg/L pour les nitrates) sera décliné au niveau des reliquats azote par l'application d'un REH objectif qui sera calculé pour la zone BAC de ce captage.

Pour les captages dépassant le seuil de risque nitrates

Cette catégorie comprend les autres captages situés sur la zone BAC déjà existante, à savoir les captages de Crèvecœur, Parfondeval, Fond Blanc, Méru F1 & F2, Esches, Lardières et Corbeil-Cerf. Pour ces captages, les taux de nitrates sont supérieurs à 40 mg/L, certains n'ayant dépassé ce seuil que récemment tandis que d'autres se rapprochent de plus en plus de la limite réglementaire. Pour ces captages, les taux de déséthyl-atrazine sont souvent supérieurs au seuil critique voir supérieurs à la limite réglementaire, tandis que les taux d'atrazine sont supérieurs à 0,05 µg/L et dépassent le seuil critique pour certains captages. Les taux de métabolites de la chloridazone sont bien supérieurs à la norme pour les captages de Crèvecœur et Parfondeval, ils en sont proche ou inférieurs pour les autres captages.

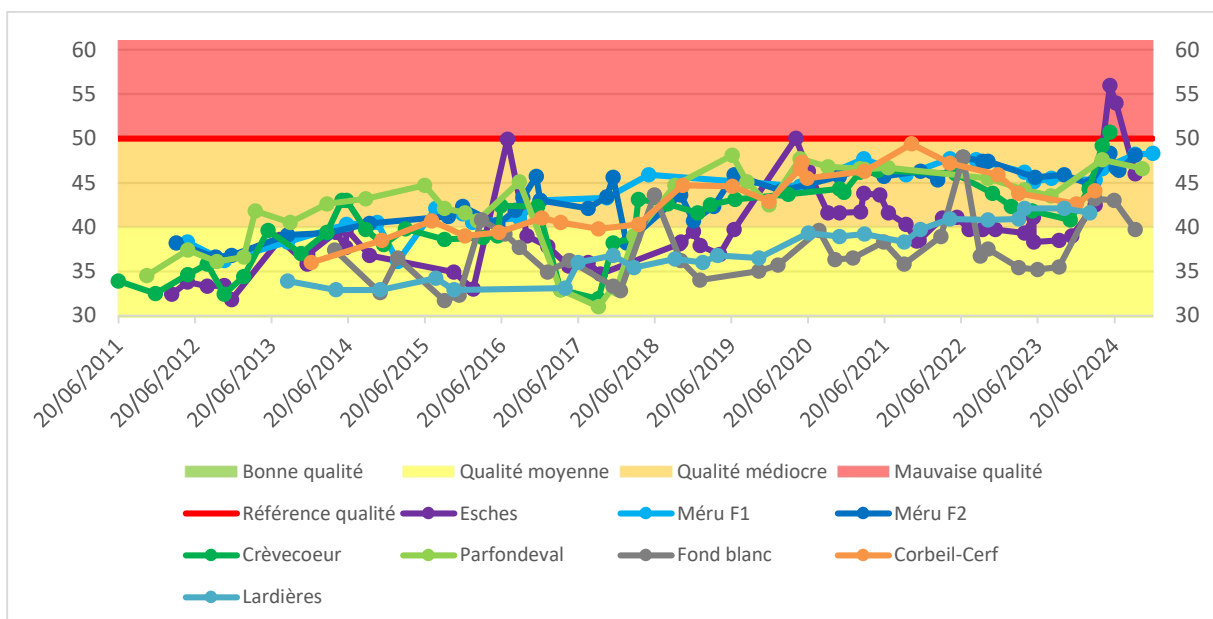


Figure 18 - Evolution du taux de nitrates aux captages dépassant le seuil de risque nitrates

Pour ces captages, l'objectif à court terme (2030) sera de ne pas dépasser les normes AEP, et donc d'inverser la tendance à la hausse des taux de nitrates, afin de pouvoir distribuer l'eau selon la configuration actuelle des réseaux et du patrimoine. Néanmoins, le risque de dépasser les normes, notamment pour le paramètre nitrates, étant fort, le recours à des actions curatives sera probablement nécessaire. Afin de ne pas démultiplier les usines de traitement, une étude sera menée dans le but d'effectuer des choix stratégiques éclairés en fonction de la qualité des ressources du SMEPS et de la configuration des ressources, des réseaux et du patrimoine actuel.

L'objectif à long terme (10 ans) concerne les nitrates et les molécules de produits phytosanitaires et molécules dérivées. Il s'agira de ne pas dépasser le seuil critique (75% de la norme) pour chaque molécule et pour la somme des molécules.

Afin d'atteindre cet objectif à long terme au niveau de l'eau distribuée (nitrates inférieurs à 40 mg/L) un REH objectif sera défini sur chaque BAC une fois que ceux-ci auront été délimités par une étude.

Pour les captages ne dépassant pas le seuil de risque nitrates

Cette catégorie comprend des captages dont les taux de nitrates n'ont pas encore dépassé le seuil de risque, à savoir Vallée Mort d'Hommes, Paradis et Fresneaux-Montchevreuil. Ceux-ci en sont néanmoins proche et ont tendance à augmenter. Les valeurs concernant les pesticides sont généralement supérieures au seuil de risque pour le captage de Vallée Mort d'Hommes mais inférieures à ce seuil pour le captage de Fresneaux-Montchevreuil.

Il est à noter également que les captages de Vallée Mort d'Hommes et de Paradis sont, pour le moment, à l'arrêt en raison, respectivement, de taux de PFAS et de taux d'OHV supérieurs aux limites réglementaires.

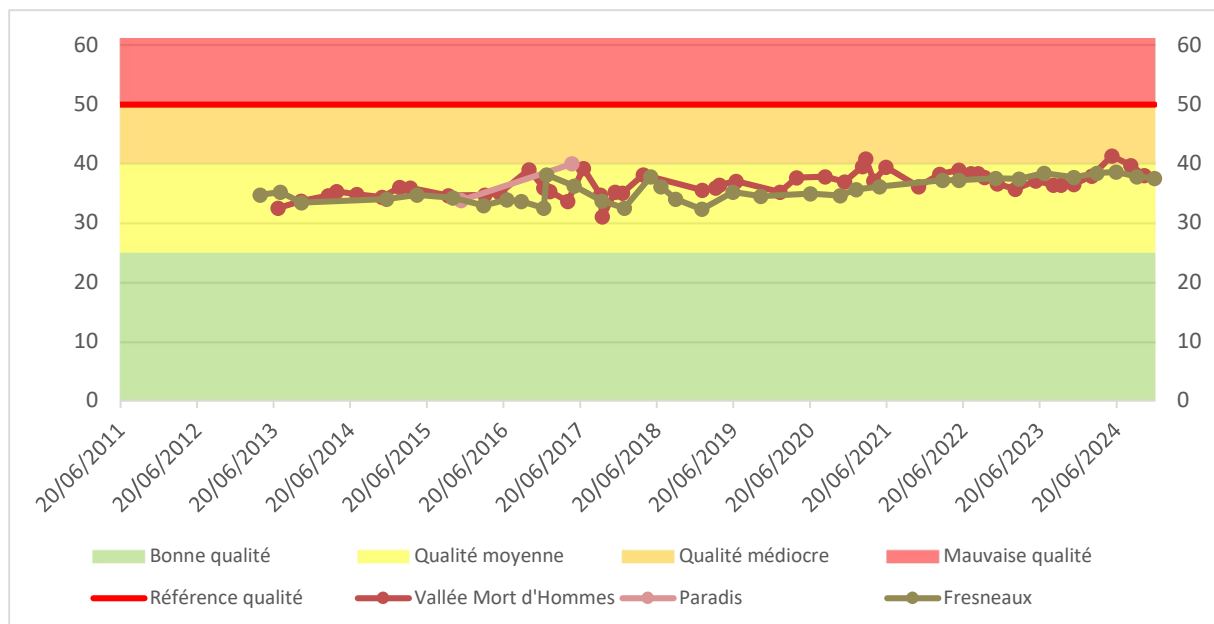


Figure 19 - Evolution du taux de nitrates aux captages ne dépassant pas le seuil de risque nitrates

L'objectif à long terme (10 ans) de cette stratégie pour ces captages sera donc de revenir sous les normes AEP pour les PFAS et OHV. Pour les autres paramètres, cet objectif sera considéré atteint si les valeurs de ceux-ci sont maintenues entre les seuils critique et de vigilance (40 mg/L < nitrates < 25 mg/L et 75% de la norme < pesticides < 50 % de la norme).

Tandis que l'objectif à court terme (2030), pour les paramètres nitrates et pesticides, sera de maintenir la qualité de l'eau actuelle, la ressource de Fresneaux-Montchevreuil étant notamment la seule ressource de son UGE.

Afin d'atteindre cet objectif à long terme au niveau de l'eau distribuée (nitrates entre 25 et 40 mg/L) un REH objectif sera défini sur chaque BAC une fois que ceux-ci auront été délimités par une étude.

Pour les ressources de très bonne qualité

Cette catégorie regroupe les sources et le forage de Chavençon. Ces ressources sont de très bonne qualité puisque les taux de nitrates sont inférieurs à 10 mg/L et les pesticides ne sont pas quantifiés (à l'exception récente du chlorothalonil R471811, non pertinent, mesuré à 0,035 µg/L sur les sources).

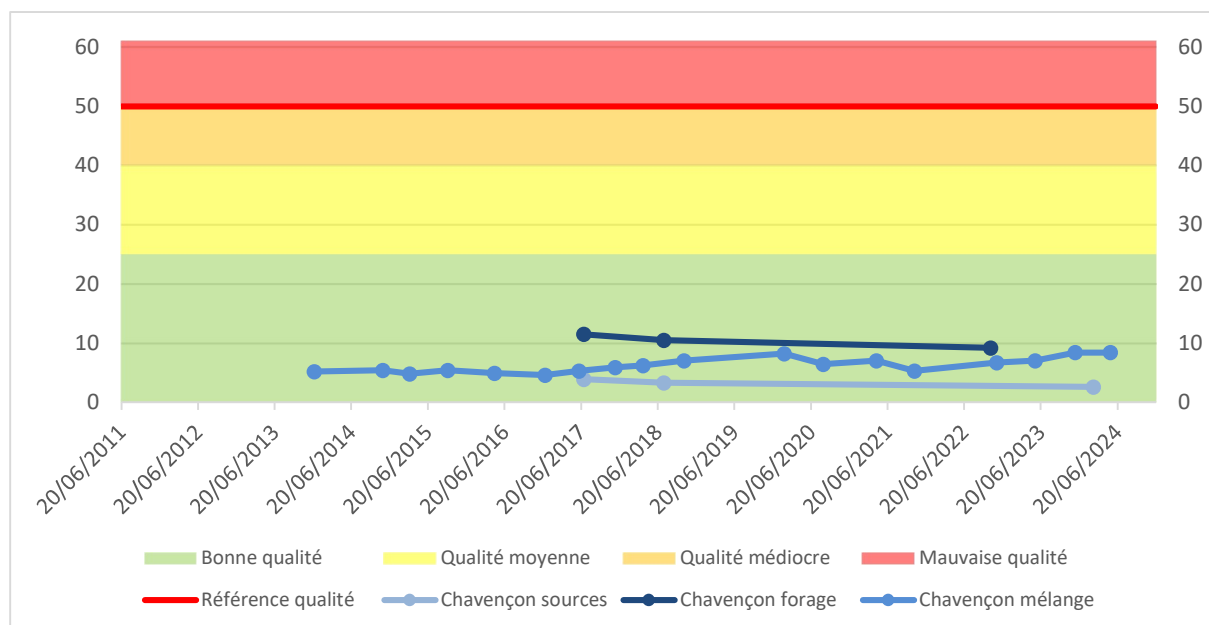


Figure 20 - Evolution du taux de nitrates des ressources de très bonne qualité

Pour ces ressources, l'objectif sera de maintenir la bonne qualité de l'eau :

- à court terme (2030) : rester sous le seuil de vigilance (50% de la norme) ;
- à long terme (10 ans) : rester aux valeurs actuelles ;

afin de ne jamais avoir à recourir à un traitement AEP.

3.2. VOLET QUANTITATIF

• Rappel des objectifs imposés

Objectifs définis dans le plan eau

« Le Plan eau, présenté par le Président de la République en 2023, fixe un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10 % entre 2019 et 2030, à décliner par bassin et selon les différents acteurs du territoire. (...) Cette réduction des prélèvements doit se faire dans un contexte d'augmentation des températures qui aura un impact sur tous les usages. » - Source : Annexe 5 de la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Objectifs définis sur le bassin Seine Normandie

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin (révisé en octobre 2023) fixe l'objectif de la trajectoire d'évolution des volumes prélevés par masse d'eau (voir par forage) pour l'alimentation en eau potable avec un objectif de baisse à l'échelle du bassin Seine Normandie de -14% entre 2019 et 2030.

De plus, si le(s) captage(s) est / sont en zone(s) SEQF ou ZRE ou ZSF, ou encore si un SAGE est en place, une étude de volumes prélevables devra définir des objectifs plus précis.

- **Objectifs définis par le SMEPS**

Pour les captages situés en SEQF et n'ayant pas atteint les -14% de volumes consommés par rapport à la moyenne nationale

Pour rappel, les communes situées en Secteur à l'Équilibre Quantitatif Fragile sont :

- La Drenne, Le Coudray sur Thelle, Laboissière en Thelle, Mortefontaine en Thelle, Andeville (UGE de Laboissière en Thelle : UDI du Coudray sur Thelle et d'Andeville) ;
- Corbeil-Cerf, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouwillers, Villeneuve les Sablons (UGE de Saint-Crépin Ibouwillers : UDI de Corbeil-Cerf et de Lormaison) ;
- Amblainville, Méru, Esches, Bornel et Belle-Église (UGE de Méru-Vallée d'Esches : UDI de Méru-Amblainville et de Vallée d'Esches) ...

...et donc cela concerne les captages de Parfondeval, Crèvecœur, Fond Blanc, Corbeil-Cerf, Lardières, Ribeaupville, Méru F1&F2, Esches, Vallée-Mort d'Hommes et Paradis.

Et selon le paragraphe 2 de ce présent document (tableau ratio volumes comptabilisés par abonné), dans ce SEQF seule l'UGE de Méru-Vallée d'Esches n'atteint pas les -14%.

Sur cette UGE prioritaire, le plan d'action mis en place devra permettre de tendre au maximum vers les -14% de volumes prélevés.

Cependant sur cette UGE le volume prélevé entre 2019 et 2023 avait augmenté de 12,90%, pour atteindre les -14% il faudrait donc réduire les volumes prélevés de -23,83%.

Cet objectif nous semble difficilement atteignable au regard des projets de développement économiques et démographiques.

L'objectif revu sera donc de tendre au maximum vers cette objectif idéal de réduction des prélèvements sur cette UGE.

Par ailleurs, en plus des objectifs de diminution des prélèvements définis ci-dessus, une étude des volumes prélevables sera réalisée à l'échelle de cette Unité Hydrographique, portée par le Département de l'Oise et avec la participation du SMEPS.

Pour les captages situés en SEQF et ayant atteint les -14% de volumes consommés par rapport à la moyenne nationale

Pour rappel cela concerne l'Unité Hydrographique Oise – Esches située au niveau des communes de :

- La Drenne, Le Coudray sur Thelle, Laboissière en Thelle, Mortefontaine en Thelle, Andeville (UGE de Laboissière en Thelle : UDI du Coudray sur Thelle et d'Andeville) ;
- Corbeil-Cerf, Lormaison, Saint-Crépin-Ibouwillers, Villeneuve les Sablons (UGE de Saint-Crépin Ibouwillers : UDI de Corbeil-Cerf et de Lormaison) ;
- Amblainville, Méru, Esches, Bornel et Belle-Église (UGE de Méru-Vallée d'Esches : UDI de Méru-Amblainville et de Vallée d'Esches) ...

...et donc cela concerne les captages de Parfondeval, Crèvecœur, Fond Blanc, Corbeil-Cerf, Lardières, Ribeaupville, Méru F1&F2, Esches, Vallée-Mort d'Hommes et Paradis.

En enlevant l'UGE de Méru-Vallée d'Esches traitée dans le paragraphe précédent cela concerne les UGE de Laboissière en Thelle et de Saint-Crépin Ibouwillers.

Sur ces 2 UGE, l'objectif est d'engager au moins 3 actions prioritaires afin de réduire la pression quantitative sur la ressource. Ces trois actions prioritaires devraient nous permettre d'atteindre la réduction de 14% des prélèvements par rapport à 2019 soit une réduction attendue de :

- UGE de Saint Crépin Ibouwillers : -23,54 % des prélèvements (l'UGE ayant augmenté ses prélèvements de 12,48% de 2019 à 2023) ;
- UGE de Laboissière en Thelle : -11,88 % des prélèvements (l'UGE ayant diminué ses prélèvements de 2,41% de 2019 à 2023).

Le plan d'action mis en place devra donc permettre d'atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, en plus des objectifs de diminution des prélèvements définis ci-dessus, une étude des volumes prélevables sera réalisée à l'échelle de cette Unité Hydrographique, portée par le Département de l'Oise et avec la participation du SMEPS.

Pour les captages non situés en SEQF et n'ayant pas atteint les -14% de volumes consommés par rapport à la moyenne nationale

Pour rappel, cela concerne l'UGE / UDI des Sources du Montcel.

Sur cette UGE/UDI, l'objectif est d'engager au moins 2 actions prioritaires afin de réduire la pression quantitative sur la ressource.

Or sur cette UGE le volume prélevé entre 2019 et 2023 avait augmenté de 2,58%. Pour atteindre les -14%, il faudra donc réduire les volumes prélevés de -16,16%. La mise en place des actions du plan d'action devra permettre d'atteindre à minima 14% de réduction des prélèvements.

Pour les captages non situés en SEQF et ayant atteint les -14% de volumes consommés par rapport à la moyenne nationale

Pour rappel, cela concerne l'UGE / UDI de Chavençon ainsi que l'UDI d'Ivry le Temple.

Cette UGE / UDI est l'une des seules où l'on observe déjà une diminution des volumes prélevés par rapport à 2019 et qui ne se situe pas dans une zone à enjeu quantitatif.

L'objectif sur cette UGE / UDI sera donc de maintenir cette baisse observée des prélèvements avec un minimum d'actions mises en place (actions déjà prévues au contrat de concession avec Suez et communication à destination des usagers).

Le plan d'action mis en place devra donc permettre d'atteindre une réduction des prélèvements d'environ -0,10%.

Pour l'ensemble du territoire du SMEPS

Afin d'équilibrer le budget du SMEPS et de pouvoir continuer à assurer un service de qualité et viable, l'objectif sur l'entièreté du territoire du SMEPS sera de garder le même niveau de recette qu'en 2023.

4. LES LEVIERS MAJEURS D' ACTIONS

4.1. VOLET QUALITATIF

- **Actions déjà en place**

L'animation BAC a été mise en place à partir de 2016 sur le BAC de Crèvecœur et Parfondeval. L'étude BAC avait été réalisée avant la création du SMEPS, en 2009. De la même manière, le BAC de Fond Blanc avait fait l'objet d'une étude BAC avant la création du SMEPS (2012-2014).

En 2018, une nouvelle étude BAC sur les captages de Ribeaupville, Méru F1 / F2 et Esches entraîne l'extension de l'animation sur ces nouveaux territoires BAC mais aussi la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions, plus adapté au contexte actuel. L'ensemble de ces BAC étant plus ou moins imbriqués les uns dans les autres, les actions menées sont identiques sur tous les BAC.

L'action la plus ancienne consiste en la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), ouvertes depuis 2013 sur le territoire.

Un contrat azote a été mis en place sur les BAC de Crèvecœur et Parfondeval de 2017 à 2020. Un nouveau contrat a ensuite été mis en place sur l'ensemble des zones BAC en 2022. Ce contrat azote consiste à observer l'azote dans les agrosystèmes (reliquats, pesées de biomasse...) afin d'améliorer les pratiques agronomiques dans le but de limiter les quantités de nitrates migrant vers les nappes.

En 2018, le SMEPS a accompagné les agriculteurs du BAC de Crèvecœur dans la mise en place d'essais visant la réduction des pertes de nitrates.

En 2019, le SMEPS a accompagné un groupe d'agriculteurs à se constituer en GIEE. Le GIEE des 5 éléments des Sablons, toujours existant, travaille sur la mise en œuvre de PSE privés-privés en faveur de la qualité de l'eau, du carbone et de la biodiversité.

En 2023, une étude de sensibilité à l'agriculture biologique a été réalisée par Bio Hauts-de-France. 18 agriculteurs ont été enquêtés. Les étudiants d'UniLaSalle ont réalisé une étude sur les cultures à bas niveau d'intrants. Cette étude a permis d'étudier la pertinence du développement de ces cultures sur le territoire et de réaliser l'état des lieux des filières locales. En parallèle de cette étude, un projet d'implantation de miscanthus pour alimenter une chaudière biomasse qui sera construite par la Communauté de Communes a commencé. Ce projet devrait aboutir en 2025-2026. La Communauté de Communes des Sablons conclura, avec les propriétaires-exploitants, des Obligations Réelles Environnementales (ORE) qui seront déclinées en baux ruraux à clause environnementales.

De 2016 à 2022, des ateliers de sensibilisation des particuliers ont été organisés, en collaboration avec le CPIE.

En 2016-2017, un travail a été effectué auprès des communes du territoire afin de progresser vers un entretien sans produits phytosanitaires des espaces communaux. Une charte d'entretien des espaces publics a été signée, accompagnée de la réalisation de plans de gestion différenciée, d'achat groupé de matériel alternatif et de sensibilisation des services des espaces verts et des élus.

Le SMEPS a mis en place, avec le SPANC de la Communauté de Communes des Sablons, un suivi des conformités d'ANC issus des contrôles réalisés par celui-ci.

Pendant 2 ans (2022-2024), le SMEPS a effectué des analyses renforcées de la qualité de l'eau aux captages de Méru F1 / F2, Esches et Ribeaupville. Ces analyses, réalisées 1 fois par mois, ont permis d'analyser les substances actives utilisées par les agriculteurs sur ces BAC, recensées via le diagnostic des pressions de l'étude BAC.

Le SMEPS dispose d'une convention avec la SAFER afin de surveiller les mouvements fonciers sur le territoire.

Enfin, le SMEPS a entamé une procédure de révision des DUP des captages d'Esches (entamée en 2018, arrêté préfectoral du 11 mars 2025) et de Méru F1 / F2 (entamée en 2023).

Le SMEPS travaille en collaboration avec la Communauté de Communes des Sablons (CCS) sur de nombreux sujets agricoles. La CCS dispose en effet d'un PCAET dont l'action n°10 porte sur l'économie et la préservation de la ressource en eau (lutte contre le gaspillage et la pollution de l'eau, sécuriser l'approvisionnement en eau potable, suivre et favoriser la mise en œuvre des plans d'actions BAC...). Le PCAET comporte également d'autres actions relatives à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique permettant une attention particulière pour la préservation des ressources.

- **Pour l'ensemble des ressources**

Afin de poursuivre les objectifs fixés pour l'ensemble des ressources, des mesures stratégiques seront à mettre en œuvre sur les captages. De manière générale, les stratégies suivantes concerneront l'ensemble des captages :

- Suivi du respect des prescriptions des DUP ;
- Mise en œuvre et suivi des plans d'action AAC ;
- Mise en place d'une stratégie foncière afin de mieux maîtriser les usages vis-à-vis de la qualité de l'eau ;
- Sensibilisation des acteurs, notamment les acteurs non agricoles ;
- Étude générale afin d'anticiper l'évolution de la qualité de l'eau et les actions curatives éventuellement nécessaires à court terme.

- **Pour les captages dépassant les limites réglementaires de qualité nitrates/pesticides**

Afin de reconquérir la qualité du captage de Ribeauville, les leviers majeurs d'action seront les suivants :

- Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs à la réduction des pressions ;
- Mise en place de cultures à bas niveau d'intrants et / ou d'Agriculture Biologique ;
- Accompagnement à la gestion des fuites de nitrates ;
- Activer les leviers agronomiques pour limiter le recours aux produits phytosanitaires ;
- Incitation financière au changement de pratiques (PSE, MAEC, autres subventions...).

- **Pour les captages dépassant le seuil de risque nitrates/pesticides**

Afin d'améliorer la qualité des ressources de Crèvecœur, Parfondeval, Fond Blanc, Méru F1 & F2, Esches, Lardières et Corbeil-Cerf, les leviers majeurs d'action seront les suivants :

- Réalisation des travaux prescrits dans les DUP révisées (Esches, Méru F1&F2) ;
- Réalisation d'étude BAC (captage de Lardières) puis mise en œuvre des plans d'actions ;
- Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs à la réduction des pressions ;
- Mise en place de cultures à bas niveau d'intrants et / ou d'Agriculture Biologique ;
- Accompagnement à la gestion des fuites de nitrates ;
- Activer les leviers agronomiques pour limiter le recours aux produits phytosanitaires ;
- Incitation financière au changement de pratiques (PSE, MAEC, autres subventions...).

- **Pour les captages ne dépassant pas le seuil de risque nitrates/pesticides**

Afin d'améliorer la qualité des ressources de Vallée Mort d'Hommes, Paradis et Fresneaux, les leviers majeurs d'action seront les suivants :

- Réalisation des études BAC puis mise en œuvre des plans d'actions ;
- Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs à la réduction des pressions ;
- Accompagnement à la gestion des fuites de nitrates ;
- Activer les leviers agronomiques pour limiter le recours aux produits phytosanitaires ;
- Étude de pollution pour identifier l'origine des pollutions OHV/PFAS et définir les méthodes permettant de les réduire ;
- Incitation financière au changement de pratiques (PSE, MAEC, autres subventions...).

- **Pour les ressources de très bonne qualité**

Afin de maintenir la qualité des ressources situées sur la commune de Chavençon, les leviers majeurs d'action seront les suivants :

- Réalisation d'une étude BAC puis mise en œuvre du plan d'actions ;
- Accompagnement collectif et individuel des agriculteurs à la réduction des pressions ;
- Incitation financière au changement de pratiques (PSE, MAEC, autres subventions...) ;
- Maintien des surfaces boisées.

4.2. VOLET QUANTITATIF

- **Actions déjà en place**

Sur les UGE de Méru Vallée d'Esches, Saint Crépin Ibovillers et Laboissière en Thelle des compteurs de sectorisation sont déjà en place, ils sont respectivement aux nombres de 10, 3 et 6.

Par ailleurs, depuis 2016 sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches la télérelève a été déployée et des prélocalisateurs acoustiques permanents ont été mis en place sur l'UDI de Méru-Amblainville.

Tous ces équipements ont été installés afin de réduire les pertes sur le réseau d'eau potable et de pouvoir intervenir rapidement en cas de fuites pour réduire les volumes perdus lors de fuites, et ainsi réduire le volume d'eau prélevé sur les ressources.

Pour plus de compréhension de cette étude, vous trouverez ci-dessous une image situant les différentes UGE et UDI du territoire.

- **Pour l'UGE de Méru-Vallée d'Esches**

Afin d'atteindre les -14% de prélèvement sur cette UGE de Méru-Vallée d'Esches, il faudra jouer sur l'ensemble des leviers majeurs d'actions possible à savoir :

- la réduction des consommations des usagers ;
- la réduction des consommations des gros consommateurs ;
- la réduction des consommations des collectivités ;
- la réduction des pertes sur le réseau.

- **Pour les UGE de Laboissière en Thelle et de Saint-Crépin Ibovillers**

Conformément à ce qui a été relevé dans le paragraphe 2, sur ces UGE, il faudra jouer sur 3 leviers majeurs d'actions possible à savoir :

- pour l'UGE de Laboissière en Thelle :
 - la réduction des consommations des usagers ;
 - l'amélioration du rendement ;
 - la réduction des consommations des gros consommateurs ;
- pour l'UGE de Saint Crépin Ibovillers :
 - la réduction des consommations des usagers ;
 - le renouvellement des conduites en PVC (30% du linéaire) ;
 - la réduction des consommations des gros consommateurs.

De plus, concernant l'UGE de Laboissière en Thelle, comme les prélèvements de celle-ci sont impactés par les achats d'eau des syndicats voisins (Ullly Saint Georges et Silly Tillard), il sera nécessaire de prévenir ceux-ci de notre stratégie de préservation de la ressource en eau et de recueillir leur engagement à mettre en place une stratégie de sobriété sur leur territoire.

- **Pour l'UGE/UDI des Sources du Montcel**

Conformément à ce qui a été relevé dans le paragraphe 2, sur cette UGE, il faudra jouer sur 2 leviers majeurs d'actions possible à savoir :

- la réduction des consommations des usagers ;
- et l'amélioration du rendement de réseau.

- **Pour l'UGE/UDI de Chavençon et l'UDI d'Ivry le Temple**

Il ne sera mis en place aucune action en plus que ce qui est déjà prévu au contrat de concession avec Suez (télérelève, recherche de linéaire de fuite...) et que de la communication à destination des usagers.

- **Pour l'ensemble du territoire du SMEPS**

L'eau payant l'eau, le seul levier majeur d'action pour équilibrer les recettes du SMEPS sera l'augmentation du prix de l'eau.

5. LES MOYENS D' ACTIONS

5.1. VOLET QUALITATIF

- **Moyens**

Pour l'ensemble des captages, le délégataire s'assurera du respect des prescriptions des DUP. Dans le cas des DUP des captages d'Esches et de Méru F1&F2, en cours de révision, le SMEPS s'assurera de la réalisation des travaux prescrits et organisera un comité de suivi de réalisation de ces travaux.

Les actions du volet qualitatif de la protection de la ressource en eau (études, mise en œuvre et suivi des plans d'actions...) seront déployées grâce à un travail d'animation. Il est en effet nécessaire de mener un travail de concertation et de sensibilisation des différents acteurs. Pour cela, un poste d'animateur agricole est nécessaire. Un autre poste pourrait éventuellement être nécessaire selon les études à venir et les décisions qui en découleront.

L'/Les animateur(s) s'assurera(ont) du suivi des études et de la mise en œuvre et du suivi des plans d'actions BAC actuels (cf annexe 2) et futurs (issus de l'étude BAC à venir sur les 6 derniers captages du SMEPS). L'animation aura également la charge de mettre en œuvre la stratégie foncière du SMEPS et de déployer des PSE sur le territoire (contractualisation, animation, suivi...) en fonction des éléments validés suite à l'étude de préfiguration.

L'accompagnement des agriculteurs, au travers de l'animation, portera sur la réduction des pressions azotées et phytosanitaires. Le contrat azote³, déjà en place depuis plusieurs années, sera poursuivi et l'animation en sera renforcée par un meilleur accompagnement individuel. Des actions spécifiques à la réduction de la pression phytosanitaire devront être mise en place.

L'animation s'attachera également à soutenir la mise en place de cultures à bas niveau d'intrants par la concertation avec les acteurs des filières et le soutien technique aux agriculteurs. La stratégie foncière pourra venir en appui au développement de ces filières, notamment par le déploiement d'ORE favorables à la préservation de la ressource en eau.

Le changement de pratiques représentant un risque pour les agriculteurs, une incitation financière au changement de pratiques sera étudiée. Les MAEC, déjà en place, seront poursuivies. Cet outil n'étant pas suffisant, le SMEPS étudiera la possibilité de mettre en place un PSE pour les enjeux nitrates et/ou phytosanitaires. Dans le cas d'une étude de préfiguration favorable, cet outil pourrait être déployé sur le territoire via l'animation. Le SMEPS relaiera les subventions permettant de favoriser le changement de pratiques auprès des agriculteurs.

La sensibilisation des différents acteurs (élus, particuliers, agriculteurs, organismes agricoles, structures étant en charge de l'entretien des espaces non agricoles) fera l'objet de communications régulières, notamment au travers d'ateliers participatifs. Les acteurs entretenant des espaces non agricoles (SNCF, SANEF...) seront également sensibilisés pour réduire l'usage de produits phytosanitaires et promouvoir les méthodes alternatives.

Enfin, le SMEPS réalisera, sur l'ensemble de ses ressources, une étude qui aura pour objectif de connaître les temps de transferts des eaux vers les nappes afin de mieux anticiper les évolutions de la qualité de l'eau dans un contexte de changement climatique. Cette étude permettra de définir les stratégies d'actions préventives (à moyen et long terme) et les stratégies d'actions curatives qui resteront nécessaire à court terme afin de distribuer de l'eau potable. Cette étude sera complémentaire à l'étude quantitative lancée par le département de l'Oise.

³ Le contrat azote constitue un engagement volontaire entre le SMEPS et les agriculteurs dont l'objectif est de réduire les fuites de nitrates vers la nappe. Le SMEPS réalise des reliquats azotés, des analyses de sol et des pesées de biomasse sur les parcelles des agriculteurs. Le SMEPS anime ce contrat au travers de plusieurs rendez-vous (individuel, collectif, tour de plaine) afin d'aider les agriculteurs à adopter des pratiques de gestion de l'azote favorables à la préservation de la ressource et permettant de tendre vers le reliquat entrée hiver objectif.

- **Échéance**

En termes de qualité de l'eau, et en particulier quand il s'agit de ressources souterraines telle que celles exploitées par le SMEPS, les temps de transfert sont longs. Les actions menées sont donc souvent peu visibles à court terme. Nous allons donc retenir 2 échéances particulières :

- une échéance à court terme, soit 2030 (fin de cette stratégie). Pour cette échéance, les différentes études devront être finalisées. En fonction des résultats de ces études, la présente stratégie pourra être révisée pour intégrer les nouvelles connaissances et les évolutions ;
- une échéance à long terme soit en 2035, qui permettra d'évaluer les effets de la présente stratégie.

Les études à finaliser avant la mi-parcours de cette stratégie (2027) sont les suivantes :

- Études BAC sur l'ensemble des captages ;
- Révision de la DUP de Méru ;
- Élaboration d'une stratégie foncière ;
- Étude de préfiguration d'un PSE ;
- Étude générale « qualité de l'eau » ;
- Étude d'identification des sources de pollutions aux OHV et PFAS.

Les actions de sensibilisation des élus seront principalement menées au début de la stratégie (2026). Elles pourront être renouvelée ou approfondies autant que de besoin au cours de la durée de la présente stratégie.

Toutes les autres actions sont des actions récurrentes qui seront mises en place de manière annuelle ou étendues progressivement jusqu'en 2030.

- **Budget**

Actions	Budget annuel	Budget global 2025-2030
Animation		
Poste d'animateur agricole – 1 ETP	49 500 €	247 500 €
Études générales		
Études BAC		260 000 €
Élaboration d'une stratégie foncière		
Étude de préfiguration d'un PSE		50 000 €
Étude générale « qualité de l'eau »		150 000 €
Révision de DUP		200 000 €
DUP		
Mise en œuvre des prescriptions	prévu dans le cadre de la DSP	
Réalisation des travaux prescrits par les DUP révisées		410 000 €
Animation agricole		
Mise en place d'un réseau d'observation des reliquats (Contrat Azote)	25 000 €	125 000 €
Mise en œuvre des plans d'action (filières BNI, MAEC, sensibilisation, essais...)	sera défini lors de l'étude BAC	
Animation non agricole		
Sensibilisation des particuliers	1 000 €	5 000 €
Sensibilisation des élus	1 000 €	2 000 €
Acteurs entretenant des espaces non agricoles	0 €	0 €
Total		1 449 500 €

5.2. VOLET QUANTITATIF

- **Moyens**

Pour l'UGE de Méru-Vallée d'Esches

Afin d'atteindre les -22,77% de prélèvement définis comme l'objectif sur cette UGE de Méru-Vallée d'Esches il faudra jouer sur l'ensemble des leviers majeurs d'actions possible à savoir :

- la réduction des consommations des usagers ;
- la réduction des consommations des gros consommateurs ;
- la réduction des consommations des collectivités ;
- la réduction des pertes sur le réseau.

Cela est décliné dans le tableau ci-dessous en termes de moyen d'action et de bénéfices attendus :

Actions	Bénéfices attendus (en pourcentage de réduction du volume prélevé)
Réductions des consommations des usagers	
Communication	-0,10%
Mise en place d'une télérelève plus efficace	-1,00%
Fourniture de mousseurs, pommeaux éco... (calcul : avec 30% d'économie d'eau sur la moitié des abonnés)	-8,68%
Réductions des consommations des gros consommateurs	
Communication	-0,10%
Travail avec les gros consommateurs du territoire	-1,83%
Mise en place de réserves d'eau	-1,00%
REUT	-1,00%
Réduction des consommations des collectivités	
Communication	-0,10%
Mise en place de la télérelève	-3,00%
Mise en place de dispositifs de fermeture automatique à distance	-1,17%
Fourniture de mousseurs (30 à 50% d'économie d'eau)	-1,17%
Réduction des consommations sur le réseau	
Atteinte du rendement prévu au contrat ou maintien de l'actuel	-0,86%
Renouvellement de réseau selon l'outil de gestion patrimoniale	-0,66%
Mise en place de compteurs de sectorisation, prélocalisateurs acoustiques, ...	-0,26%
Mise en place de dispositifs de fermeture automatique à distance sur les PI	-3,00%
Total gain	-22,77%
Gain à atteindre	-23,83%

Pour les UGE de Laboissière en Thelle et de Saint-Crépin Ibouvillers

Conformément à ce qui a été relevé dans le paragraphe 2, sur ces UGE il faudra jouer sur 3 leviers majeurs d'actions possible à savoir :

- pour l'UGE de Laboissière en Thelle :
 - la réduction des consommations des usagers ;
 - l'amélioration du rendement ;
 - la réduction des consommations des gros consommateurs ;
- pour l'UGE de Saint Crépin Ibouvillers :
 - la réduction des consommations des usagers ;
 - le renouvellement des conduites en PVC (30% du linéaire) ;
 - la réduction des consommations des gros consommateurs.

Cela est décliné dans le tableau ci-dessous en termes de moyen d'action et de bénéfices attendus :

Actions	Bénéfices attendus (en pourcentage de réduction du volume prélevé)	
	UGE de Laboissière en Thelle	UGE de Saint Crépin Ibouvillers
Réductions des consommations des usagers		
Communication	-0,10%	-0,10%
Mise en place de la télérelève	-6,00%	-9,00%
Fourniture de mousseurs, pommeaux éco... (calcul : avec 30% d'économie d'eau sur la moitié des abonnés)	-12,27%	-10,01%
Réductions des consommations des gros consommateurs		
Communication	-0,10%	-0,10%
Travail avec les gros consommateurs du territoire	-1,27%	-3,39%
Réduction des consommations sur le réseau		
Renouvellement de réseau selon l'outil de gestion patrimoniale	-0,10%	-0,50%
Mise en place de compteurs de sectorisation	0,00%	-0,50%
Total gain	-19,84%	-23,60%
Gain à atteindre	-11,88%	-23,54%

Pour l'UGE/UDI des Sources du Montcel

Conformément à ce qui a été relevé dans le paragraphe 2, sur cette UGE il faudra jouer sur 2 leviers majeurs d'actions possible à savoir :

- la réduction des consommations des usagers ;
- et l'amélioration du rendement de réseau.

Cela est décliné dans le tableau ci-dessous en termes de moyen d'action et de bénéfices attendus :

Actions	Bénéfices attendus (en pourcentage de réduction du volume prélevé)
Réductions des consommations des usagers	
Communication	-0,10%
Mise en place de la télérelève	-1,00%
Fourniture de mousseurs, pommeaux éco... (calcul : avec 30% d'économie d'eau sur la moitié des abonnés)	-13,03%
Réduction des consommations sur le réseau	
Amélioration du rendement de réseau (objectif contrat de DSP)	-0,14%
Mise en place de compteurs de sectorisation	-0,70%
Total gain	-14,97%
Gain à atteindre	-16,16%

Pour l'UGE/UDI de Chavençon et l'UDI d'Ivry le Temple

Il ne sera mis en place aucune action en plus que ce qui est déjà prévu au contrat de concession avec Suez (télérelève, recherche de linéaire de fuite...) et que de la communication à destination des usagers (gain attendu -0,10% sur les volumes prélevés).

Pour l'ensemble du territoire du SMEPS

Afin de déterminer de combien le prix de l'eau devra être augmenté il est nécessaire de calculer combien de volume en moins seront vendus suite à l'atteinte des objectifs définis pour les différentes UGE.

Nous partons du principe que l'ensemble des volumes économisés par l'atteinte des objectifs seront des volumes vendus étant donné que les actions prévues pour l'amélioration du rendement (cf. ci-dessus) ne permettent pas de réduire les prélèvements de plus de 1%.

Cette hypothèse donne les calculs suivants :

Volumes prélevés (en m ³)	2019	2023	Variation attendue	2030	Perte de recette finale
UGE / UDI de Chavençon	11 113	10 954	-0,10%	10 943	12,09 €
UGE de Laboissière-en-Thelle	338 952	330 782	-19,84%	265 146	72 166,78 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	1 335 743	1 508 034	-22,77%	1 164 700	377 495,73 €
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	204 818	230 381	-23,6%	176 021	59 768,64 €
UGE / UDI des Sources du Montcel	163 738	167 965	-14,97%	142 826	27 639,82 €
TOTAL SMEPS	2 054 364	2 248 116		1 759 637	537 083,07 €

Concernant l'augmentation du prix de l'eau plusieurs scénarios sont possibles :

- Scénario 1 : addition de la perte de recette due à la réduction des prélèvements et du coût total de la stratégie quantitative ;
- Scénario 2 : addition de la perte de recette due à la réduction des prélèvements et du coût hors subventions attendues de la stratégie quantitative ;
- Scénario 3 : prise en compte de la perte de recette due à la réduction des prélèvements seule ;
- Scénario 4 : addition de la perte de recette due à la réduction des prélèvements et de la perte due à l'augmentation du prix de l'eau (1% par an) ;
- Scénario 5 : addition de la perte de recette due à la réduction des prélèvements, du coût hors subventions attendues de la stratégie quantitative et de la perte due à l'augmentation du prix de l'eau.

Par ailleurs, après calcul des redevances Agence de l'Eau prélèvement (dépendant du rendement de réseau dans le contrat de DSP) et de performance (calculé en partie fonction de la performance du réseau) ces montants d'augmentation du prix de l'eau pourront être ajustés / compensés.

• Échéance

L'échéance retenue est celle du plan eau soit 2030, ce qui fait 5 ans de plan d'actions. Dans le tableau ci-dessous sont déclinées, par UGE, les variations attendues par années du plan d'actions :

Volumes prélevés (en m ³)	2019	2020	2021	2022	2023	Variation actuelle	Variation attendue	Variation par années (5 ans)
UGE / UDI de Chavençon	11 113	13 730	11 675	11 730	10 954	-1,43%	-0,10%	-0,02%
UGE de Laboissière-en-Thelle	338 952	367 516	367 528	399 241	330 782	-2,41%	-19,84%	-3,97%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	1 335 743	1 256 094	1 383 997	1 420 806	1 508 034	+12,90%	-22,77%	-4,55%
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	204 818	215 155	213 306	225 923	230 381	+12,48%	-23,6%	-4,71%
UGE / UDI des Sources du Montcel	163 738	169 339	154 692	181 693	167 965	+2,58%	-14,97%	-2,85%
TOTAL SMEPS	2 054 364	2 021 834	2 131 198	2 239 393	2 248 116	+9,43%	-14,35%	

Au total c'est bien une réduction de 14% sur les volumes prélevés du SMEPS qui est attendue.

Sont ensuite déclinés dans le tableau ci-dessous, sur 5 ans, les augmentations de prix de l'eau nécessaires en fonction des différents scénarios :

Perte de recettes / diminution progressives des volumes prélevés	2026	2027	2028	2029	2030
UGE / UDI de Chavençon	2,42 €	4,84 €	7,26 €	9,68 €	12,09 €
UGE de Laboissière-en-Thelle	14 433,36 €	28 866,71 €	43 300,07 €	57 733,43 €	72 166,78 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	75 499,15 €	150 998,29 €	226 497,44 €	301 996,59 €	377 495,73 €
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	11 953,73 €	23 907,46 €	35 861,18 €	47 814,91 €	59 768,64 €
UGE / UDI des Sources du Montcel	5 527,96 €	11 055,93 €	16 583,89 €	22 111,86 €	27 639,82 €
TOTAL SMEPS	107 416,61 €	214 833,23 €	322 249,84 €	429 666,46 €	537 083,07 €
Coût de la stratégie quantitative	227 580,20 €	227 580,20 €	227 580,20 €	227 580,20 €	227 580,20 €
Subventions attendues	47 915,10 €	47 915,10 €	47 915,10 €	47 915,10 €	47 915,10 €
Perte de recettes / augmentation du prix de l'eau (1% par an)	1 074,17 €	2 148,33 €	3 222,50 €	4 296,66 €	5 370,83 €
Augmentation du prix de l'eau Scénario 1	0,19 €	0,26 €	0,32 €	0,38 €	0,44 €
Augmentation du prix de l'eau Scénario 2	0,17 €	0,23 €	0,29 €	0,35 €	0,42 €
Augmentation du prix de l'eau Scénario 3	0,06 €	0,12 €	0,19 €	0,25 €	0,31 €
Augmentation du prix de l'eau Scénario 4	0,06 €	0,13 €	0,19 €	0,25 €	0,32 €
Augmentation du prix de l'eau Scénario 5	0,17 €	0,23 €	0,29 €	0,36 €	0,42 €

L'augmentation reprise dans le tableau ci-dessus n'est pas cumulative mais l'augmentation à appliquer sur le tarif actuel (voté en juin 2024).

- **Budget**

Communication :

Le budget communication est détaillé dans le tableau ci-dessous avec la distribution de flyer de communication sur les économies d'eau possibles ainsi que la réalisation de journée de sensibilisation à destination des usagers, des gros consommateurs et des collectivités :

Budget communication	À destination des usagers	À destination des gros consommateurs	À destination des collectivités
UGE / UDI de Chavençon	52 €		
UDI d'Ivry le Temple	209 €		
UGE de Laboissière-en-Thelle	1 667 €	271 €	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	4 893 €	3 560 €	4 503 €
UGE de Saint-Crépin-Ibouwillers	1 060 €	736 €	
UGE / UDI des Sources du Montcel	759 €		
TOTAL SMEPS	8 640 €	4 567 €	4 503 €

Méthode de calcul :
$$\frac{(\text{coût des flyer} + \text{coût d'une journée de sensibilisation}) \times \text{nb d'abonnés de l'UGE}}{\text{nb d'abonnés total du SMEPS}} \times 5 \text{ années}$$

Avec :

- coût des flyers = 800 € pour 15 000 exemplaires (format A4) ;
- coût de la journée de sensibilisation = 900 €.

Mise en place de la télérelève des abonnés du territoire

Cet investissement est prévu au contrat de concession avec Suez eau France. L'investissement nécessaire est de : 1 699 551,19 €.

Fourniture de mousseurs et pommeaux hydro économes :

Le budget hydro économie est détaillé dans le tableau ci-dessous avec la distribution de mousseurs sur les robinets et de pommeaux de douche EPA Watersense (environ 25 € le kit pour les particuliers et 50 € par kits pour les collectivités) :

Budget fourniture de kit hydro économe	À destination des usagers	À destination des collectivités
UGE de Laboissière-en-Thelle	73 800 €	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	218 475 €	250 €
UGE de Saint-Crépin-Ibouillers	47 275 €	
UGE / UDI des Sources du Montcel	39 575 €	
TOTAL SMEPS	381 400 €	250 €

Travail avec les gros consommateurs du territoire

Prestation réalisée en interne en collaboration avec l'Agence de l'Eau et la CCI.

Mise en place de réserves d'eau

Mise en place de réserve d'eau à disposition gratuitement pour les entreprises en ayant besoin (entreprise de nettoyage de voiries, de curage de réseau...) au niveau des deux unités de traitement des pesticides de l'UGE (eaux de lavage des filtres au charbon actif) et comme réserve tampon avant les bassins d'infiltration des eaux pluviales (eaux de pluie et de voirie). Soit un chiffrage de 25 000 € x 13 = 325 000 €

L'impact de la réutilisation de ces eaux de lavage (sur le milieu superficiel et sur les eaux envoyées en STEP) sera étudié au préalable dans l'étude REUT ci-dessous.

REUT

La réalisation d'une étude sur les 3 STEP récupérant les eaux usées du territoire et sur les eaux stockées dans les réserves d'eau (cf. paragraphe précédent) est chiffrée à : 50 000 € H.T.

Mise en place de dispositifs de fermeture automatique à distance

Il est prévu de poser environ 10 compteurs sur les bâtiments publics ressortant dans les gros consommateurs dans les paragraphes précédents. À 2 500 € le compteur, cela fait un budget de 25 000 € pour cette opération.

Cela permettra de réduire les fuites (et donc les prélèvements sur la ressource) très impactantes car souvent sur des gros branchements et non détectées sur de longues périodes (lors de vacances scolaires par exemple).

Atteinte du rendement prévu au contrat ou maintien de l'actuel

Engagement du concessionnaire (Suez eau France) à atteindre un certain niveau de rendement sous peine de l'application de pénalités et / ou sous peine d'augmentation des redevances (via la réforme des redevances).

Renouvellement de réseau selon l'outil de gestion patrimoniale

Maintien du taux de renouvellement habituel prévu sur le SMEPS soit un investissement annuel d'environ 2 000 000 € prévus.

Mise en place de compteurs de sectorisation, pré localisateurs acoustiques

Cet investissement est prévu au contrat de concession avec Suez eau France. L'investissement nécessaire est de : 179 954,84 €.

Mise en place de dispositifs de fermeture automatique à distance sur les PI

Il est prévu de poser des compteurs sur environ la moitié des poteaux incendie de l'UGE Méru-Vallée d'Esches soit 136 compteurs. À 2 500 € le compteur, cela fait un budget de 340 000 € pour cette opération.

6. ANNEXES

6.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DE LA STRATÉGIE

Stratégie de protection de la ressource : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

Période de validité de la stratégie : de 2026 à 2030

Actions retenues par enjeu	Lieu	Masse d'eau et/ou unité hydrographique concernée	Indicateurs	Objectifs à atteindre	Échéancier et montant annuel (en € HT)					
					2026	2027	2028	2029	2030	Total
VOLET QUANTITATIF										
Enjeu 1 : Réduction des consommations usagers										
Action 1.1 : Communication	tout le territoire du SMEPS	MESO FRHG201 MESO FRHG107	nombre de flyers distribués nombre de réunion réalisée	1 réunion de sensibilisation / an	1 728	1 728	1 728	1 728	1 728	8 640
Action 1.2 : Mise en place de la télérelève	tout le territoire du SMEPS	MESO FRHG201 MESO FRHG107	nombre de particulier apparaissant dans les gros consommateurs	maximum 1 par UGE	0	0	0	0	0	0
Action 1.3 : Fourniture de mousseurs et pommeaux économes en eau	tout le territoire du SMEPS	MESO FRHG201 MESO FRHG107	volumes consommés autorisés	diminution d'environ 10%	381 400	0	0	0	0	381 400
Enjeu 2 : Réduction des consommations gros consommateurs										
Action 2.1 : Communication	UGE de Laboissière en Thelle, de Méru-Vallée d'Esches et de Saint Crépin Ibouvillers	MESO FRHG201	nombre de flyers distribués nombre de réunion réalisée	1 réunion de sensibilisation / an	913,5	913,5	913,5	913,5	913,5	4 567
Action 2.2 : Mise en place de réserves d'eau	UGE de Méru-Vallée d'Esches	MESO FRHG201	nombre de réserves installées (sous réserve de l'étude REUT)	diminution des volumes consommés pour les entreprises de balayage et de curage du territoire	325 000	0	0	0	0	325 000
Action 2.3 : REUT	UGE de Méru-Vallée d'Esches	MESO FRHG201	délibération validant l'étude	étude réalisée	35 000	15 000	0	0	0	50 000
Enjeu 3 : Réduction des consommations des collectivités										
Action 3.1 : Communication	UGE de Méru-Vallée d'Esches	MESO FRHG201	nombre de flyers distribués nombre de réunion réalisée	1 réunion de sensibilisation / an	901	901	901	901	901	4 503
	UGE de Laboissière en Thelle	MESO FRHG201	2 courriers de communication à destination des syndicats	engagement signé des syndicats d'Uilly Saint Georges et Sully Tillard	0	0	0	0	0	0
Action 3.2 : Mise en place de la télérelève	tout le territoire du SMEPS	MESO FRHG201 MESO FRHG107	nombre de collectivités apparaissant dans les gros consommateurs	diminution des volumes consommés d'environ 3%	0	0	0	0	0	0
Action 3.3 : Mise en place de dispositifs de fermeture automatique à distance	UGE de Méru-Vallée d'Esches	MESO FRHG201	nombre de collectivités apparaissant dans les gros consommateurs		25 000	0	0	0	0	25 000
Action 3.4 : Fourniture de mousseurs et pommeaux économes en eau	UGE de Méru-Vallée d'Esches	MESO FRHG201	volumes consommés autorisés	diminution d'environ 1%	250	0	0	0	0	250
Enjeu 4 : Réduction des consommations sur le réseau										
Action 4.1 : Atteinte du rendement prévu au contrat	UGE de Méru-Vallée d'Esches et Sources du Montcel	MESO FRHG201	volumes prélevés	diminution respectivement de 0,86% et 0,14%	0	0	0	0	0	0
Action 4.2 : Renouvellement de réseau	UGE de Laboissière en Thelle, de Méru-Vallée d'Esches et de Saint Crépin Ibouvillers	MESO FRHG201	volumes prélevés	diminution respectivement de 0,10% / 0,66% et 0,50%	400 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	7 600 000

Actions retenues par enjeu	Lieu	Masse d'eau et/ou unité hydrographique concernée	Indicateurs	Objectifs à atteindre	Échéancier et montant annuel (en € HT)					
					2026	2027	2028	2029	2030	Total
Enjeu 4 : Réduction des consommations sur le réseau										
Action 4.3 : Mise en place de compteurs de sectorisation, pré localisateurs acoustiques	UGE des Sources du Montcel, de Méru-Vallée d'Esches et de Saint Crépin Ibouvillers	MESO FRHG201	volumes prélevés	diminution respectivement de 0,70% / 0,26% et 0,50%	0	0	0	0	0	0
Action 4.4 : Mise en place de dispositifs de fermeture automatique à distance sur les PI	UGE de Méru-Vallée d'Esches	MESO FRHG201	volumes prélevés	diminution d'environ 1%	68 000	68 000	68 000	68 000	68 000	340 000
VOLET QUALITATIF										
Enjeu 1 : Études générales										
Action 1.1 : Études BAC	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	délibération actant le programme d'action	plan d'action validé	200 000	60 000	0	0	0	260 000
Action 1.2 : Élaboration d'une stratégie foncière	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	délibération actant la stratégie	stratégie validée						
Action 1.3 : Étude de préfiguration d'un PSE	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	délibération actant les indicateurs et la rémunération	indicateurs PSE définis et rémunération actée	50 000	0	0	0	0	50 000
Action 1.4 : Étude générale « qualité de l'eau »	tout le territoire du SMEPS	MESO FRHG201 MESO FRHG107	plan d'action futur	temps de transfert connu, modélisation du futur actée et travaux à réaliser définis	100 000	50 000	0	0	0	150 000
Action 1.5 : Révision de DUP	captages de Méru F1 / F2	MESO FRHG201	arrêté de DUP signé	1 arrêté de DUP signé DUP intégrée au PLU	150 000	50 000	0	0	0	200 000
Enjeu 2 : Mise en œuvre des DUP										
Action 2.1 : Mise en œuvre des prescriptions	tous les captages du SMEPS	MESO FRHG201	toutes les prescriptions sont mises en place	100 % des prescriptions mises en place	0	0	0	0	0	0
Action 2.2 : Réalisation des travaux prescrits	captages de Méru F1 / F2 et d'Esches	MESO FRHG201	tous les travaux sont réalisés	100 % des travaux réalisés	283 800	0	126 200			410 000
Enjeu 3 : Animation agricole										
Action 3.1 : Mise en œuvre d'un contrat azote	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	REH objectif	50 % des exploitations engagées	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Action 3.2 : Mise en œuvre des plans d'action	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	cf. ce qui sera défini dans les programmes d'action	cf. ce qui sera défini dans les programmes d'action	sera défini lors de l'étude BAC					
Enjeu 4 : Animation non agricole										
Action 4.1 : Sensibilisation des particuliers	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	nombre de réunion de sensibilisation réalisées	1 / an	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Action 4.2 : Sensibilisation des élus	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	nombre de réunion de sensibilisation réalisées	1 / an	1 000	0	0	1 000	0	2 000
Action 4.3 : Sensibilisation des acteurs entretenant des espaces non agricoles	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	conventions avec la SANEF et SNCF	2 conventions signées	0	0	0	0	0	0
ANIMATION PROTECTION DE LA RESSOURCE										
Poste d'animation	tout le territoire BAC	MESO FRHG201 MESO FRHG107	Qualité de l'eau aux captages	100 % des captages conformes aux normes de potabilité	47 500	48 500	49 500	50 500	51 500	247 500
TOTAL					2 096 492,50	2 061 042,50	2 005 242,50	1 949 042,50	1 949 042,50	10 060 861,50

6.2. PLANS D' ACTIONS DES BAC DU SMEPS

Bien que les plans d'actions des BAC de Crèvecœur et de Fond Blanc soient relativement anciens, ces BAC sont totalement inclus dans les BAC de Méru, Esches et Ribeuville. C'est donc ce plan d'action qui est mis en œuvre sur l'intégralité de la zone BAC actuelle du SMEPS.

• BAC de Crèvecœur et Parfondeval (2010, arrêté préfectoral de 2014)

N° Action	Action	Précisions
A1	Amélioration des pratiques de fertilisation azotée	Dispositif visant la maîtrise de l'azote (du type « contrat azote »)
A2	Amélioration des pratiques de traitement par les produits phytosanitaires	MAET, Destruction mécanique des CIPAN, Non-retournement des prairies
A3	Aide à la conversion vers l'agriculture biologique	
A4	Mise en place de bandes enherbées ou de haies et implantation de cultures peu consommatrices en azote	Cultures peu consommatrices d'intrants : prairie, agroforesterie, biomasse, cultures demandant moins de 50 unités d'azote par hectare...
A5	Protection intégrée des cultures	Formation, communication, sensibilisation des exploitants agricoles
A6	Analyse foncière du BAC et maintien des zones boisées	
A7	Désherbage non-agricole	
A8	Procédure d'alerte en cas d'accidents	
A9	Surveillance des Assainissements Non Collectifs	
A10	Recrutement d'un animateur	
A11	Suppression des risques de pollution ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic-conseil « sécurisation du corps de ferme » - Mise aux normes des cuves à fioul - Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés - Aires de remplissage de pulvérisateur mises en place - Stockages de fertilisant liquide équipés de systèmes de rétention

• BAC de Fond Blanc (2013)

Fiche	Action	Zone d'action
ANI	Animation	
ANI_1	Communication – Suivi pluriannuel des actions par le COPIL	AAC
ANI_2	Animation auprès de l'ensemble des acteurs de l'AAC	AAC
O	Observatoire	
O1	Évaluer la contamination des eaux par les produits phytosanitaires	AAC
O2	Inventaire qualitatif et quantitatif des molécules phytosanitaires utilisées dans l'AAC	AAC
O3	Suivi de l'évolution de l'occupation des sols	AAC
O4	Suivi de l'état des installations d'assainissement collectif et incitation à leur mise en conformité	Zones en assainissement collectif
O5	Suivi de l'état des installations d'assainissement autonome et incitation à leur mise en conformité	Zones en assainissement non collectif
A	Actions vis-à-vis des pollutions non agricoles	
A1	Sensibiliser les usagers des produits phytosanitaires	Zones à risques
A2	Organisation de formations destinées aux habitants possédant un jardin	Zones à risques
A3	Organisation de formations destinées aux agents en charge de l'entretien	Zones à risques
A4	Protection et surveillance des zones vulnérables	Zones à risques

- **BAC de Méru, Esches et Ribeuville (2020)**

Enjeux	Numéro	Action
Volet A – Actions générales	A1	Mission d'animation
	A2	Amélioration du suivi de la qualité de l'eau
	A3	Action foncière
	A4	Mise en conformité des activités présentes sur l'AAC
Volet B – Actions agricoles	B1	Augmentation des surfaces à faible pression
	B2	Promotion de l'agriculture biologique
	B3	Amélioration de la qualité des sols
	B4	Mise en place de cultures à bas niveau d'impact
	B5	Promotion de systèmes économes en intrants / durables
	B6	Homogénéisation du conseil
	B7	Suivi des réalisations du GIEE « Les 5 éléments des Sablons »
	B8	Optimisation de la fertilisation azotée
	B9	Optimisation de la couverture des sols en interculture
	B10	Réduction des quantités de phytosanitaires utilisées par l'agriculture
Volet C – Actions non agricoles	C1	Diminuer les pressions exercées par l'assainissement
	C2	Entretien des espaces non agricoles en « 0 phyto »

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons
Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202502
Objet :	Délibération n°2025-02 - Approbation de la stratégie de préservation de la ressource en eau
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	060-200045177-20250324-DEL202502-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20250324-DEL202502-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 02-2025 Approbation de la stratégie de préservation de la ressource en eau.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250324-DEL202502-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	143.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 02_Annexe_Stratégie SMEPS.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250324-DEL202502-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2025 à 13h51min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2025 à 13h51min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2025 à 13h51min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2025 à 13h51min34s	Reçu par le MI le 2025-04-03